

LEDEVOIR

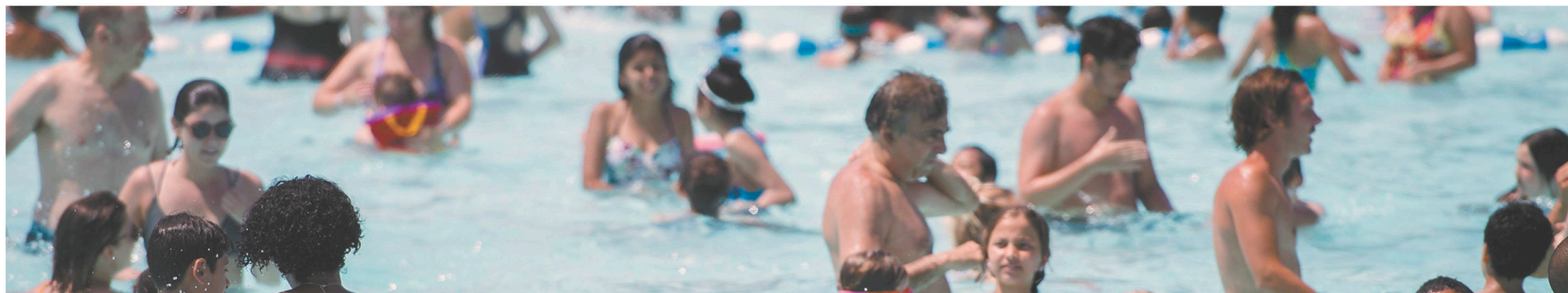


CULTURE

Loud, le rappeur québécois que la France attendait, sera au Festival d'été de Québec
B 6

ACTUALITÉS

Lac-Mégantic, cinq ans après la tragédie
A 4 ET A 5



ACTUALITÉS La canicule est maintenant terminée, mais le bilan s'est alourdi : 38 morts **A 10**



Tony Accurso avait bénéficié d'un arrêt des procédures lors d'un premier procès. Cette fois, les choses se sont déroulées rondement, le procès s'est rendu à terme, le jury l'a déclaré coupable des accusations et le juge vient de le condamner à quatre ans de pénitencier.

CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

III CORRUPTION

Accurso derrière les barreaux

Le roi de la construction porte en appel sa condamnation à quatre ans de pénitencier

Sans son appui, le système collusionnaire n'aura pas pu durer [...] C'est l'appât du gain qui a motivé M. Accurso.

JAMES BRUNTON



AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

L'ex-entrepreneur en construction Tony Accurso a pris le chemin du pénitencier jeudi après avoir été condamné à quatre ans d'incarcération, la peine la plus sévère imposée à un entrepreneur ayant participé au stratagème de partage de contrats à Laval. Il entend toutefois porter le verdict en appel, a confirmé son avocat.

L'ex-dirigeant des firmes Louisbourg et Simard-Beaudry était un des piliers dans le stratagème collusionnaire lavallois, a déterminé le juge James Brunton, qui a présidé le second procès de M. Accurso.

« [Le rôle de M. Accurso] ne peut pas être décrit comme celui d'une personne dilettante, qui d'un air distrait a toléré à distance l'existence de la criminalité », a noté le juge Brunton avant de condamner l'ancien magnat de la construction.

Impassible, M. Accurso, qui a toujours clamé son innocence, est entré dans le box des accusés, où il a échangé quelques mots avec son avocat avant

VOIR PAGE A 3 : ACCURSO

INDEX

Avis légaux..... A6
Culture.....B1
Décès.....B7
Économie.....B8
Éditorial.....A8
Grille TV.....B2
Idées.....A9
Météo.....B6
Monde.....A7
Mots croisés.....B6
Petites annonces . B7
Sports.....B7
Sudoku.....B6

III MUSIQUE

Le chemin qu'il faut

Lido Pimienta, de *La Papessa* à *Miss Colombia*

PHILIPPE PAPINEAU
LE DEVOIR

Rien n'est anodin dans ce que la chanteuse Lido Pimienta fait, dans ce qu'elle dit, dans ce qu'elle touche. Révélée l'année dernière grâce au prix Polaris récompensant le meilleur album canadien, la femme d'origine colombienne ne prend pas le chemin facile, mais le chemin qu'il faut.

Au formulaire de l'humain beau, créatif et

complexe, la musicienne de 32 ans coche beaucoup de cases. Lido Pimienta offre une musique électronique plongeant la pop synthétique dans la musique afro-colombienne, le tout chanté en espagnol. Elle est mère célibataire, immigrante, se présente comme *queer* et n'hésite pas à mettre le doigt là où ça fait mal. Sur son premier disque lancé à compte d'auteur, *La Papessa*, le patriarcat y passe, comme les enjeux environnementaux et les diktats de l'apparence.

Pimienta jouera au Festival international de jazz de Montréal l'avant-dernier spectacle de sa

VOIR PAGE A 2 : MUSIQUE



JOHN PAILLÉ



EN BREF



BILL GRAVELAND LA PRESSE CANADIENNE

L'Arabie saoudite a-t-elle utilisé des blindés canadiens contre des civils ?

TORONTO — Certains des plus importants groupes de défense des droits de la personne et de contrôle des armements du Canada exigent que le gouvernement Trudeau procède à une enquête indépendante pour déterminer si les forces saoudiennes ont utilisé des véhicules blindés fabriqués au Canada contre des civils l'année dernière. Ils lancent cet appel après qu'Affaires mondiales Canada eut conclu, au terme de son propre examen, qu'il n'y avait « aucune information vérifiée et crédible » laissant entendre que des véhicules Terradyne Gurkha fabriqués au Canada avaient été utilisés pour commettre de graves violations des droits de la personne en juillet 2017.

La Presse canadienne

Doug Ford blâme Ottawa pour la « crise » des demandeurs d'asile

TORONTO — Justin Trudeau croit que Doug Ford ne saisit pas toute l'ampleur des obligations internationales du Canada en ce qui concerne les demandeurs d'asile. M. Trudeau a rencontré le nouveau premier ministre de l'Ontario à Toronto, jeudi après-midi. Il soutient avoir passé un certain temps à expliquer à M. Ford comment fonctionne le système canadien de demande d'asile. Peu de temps avant cette rencontre, le gouvernement Ford soutenait qu'Ottawa était entièrement responsable de la crise du logement à Toronto, causée par des demandeurs d'asile qui traversent la frontière canado-américaine de façon irrégulière, et que c'était à Ottawa d'assumer la totalité de la facture.

La Presse canadienne

Trois hommes arrêtés pour corruption touchant le ministère de la Justice

Trois individus, dont deux anciens fonctionnaires du ministère de la Justice du Québec (MJQ), ont été arrêtés par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) jeudi dans le cadre d'une enquête de corruption. Il s'agit de Christian Tessier, de Normand Laberge, deux anciens directeurs des Services à la clientèle et technologiques au MJQ, et de Sylvain Tremblay, administrateur d'une firme fournissant des services informatiques. Les trois hommes sont accusés de fraude, de fraude envers le gouvernement et d'abus de confiance. Selon l'UPAC, la preuve recueillie tend à démontrer qu'entre 2000 et 2014, des fonctionnaires ont reçu des sommes d'argent afin de favoriser la firme lors d'octrois de contrats informatiques au ministère.

Le Devoir

ARMÉE

La mission au Mali sera risquée, reconnaît Ottawa

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le gouvernement canadien ne se fait pas d'illusions. Son opération de soutien à la mission de paix des Nations unies au Mali sera risquée. Les hélicoptères qui y assureront des évacuations médicales pourraient être la cible de tirs. Mais c'est surtout les périls du désert qui pourraient causer des ennuis aux militaires canadiens qui y entameront leur mission le mois prochain.

« Il y a assurément un risque », a reconnu sans retenue un haut fonctionnaire fédéral, jeudi, lors d'une séance d'information technique pour les médias sur la mission canadienne au Mali.

Des bases onusiennes ont été la cible de tirs indirects. Et même si les deux hélicoptères Chinook qui se posent sur le sol pour évacuer des blessés seront escortés d'hélicoptères Griffon armés, les militaires pourraient eux aussi être attaqués. Les fonctionnaires fédéraux n'ont pas nié ces dangers.

Les assauts ont cependant jusqu'à maintenant été menés à coups d'armes légères ou d'engins explosifs improvisés. Ce qui réduit le risque d'attaques dans les airs contre les hélicoptères de la mission onusienne au Mali (la MINUSMA).

« Il y a un risque assez élevé pour les troupes au sol. Mais le risque sol-air est relativement bas », a expliqué David Perry, analyste en défense à l'Institut canadien des affaires mondiales. « [Les fonctionnaires] essaient de tempérer les attentes pour éviter que les gens soient

étonnés si des hélicoptères sont abattus — ce qui peut toujours se produire, pour diverses raisons. Mais le risque dans les airs est relativement gérable. »

L'ennemi : le sable

Quelques hélicoptères se sont écrasés, en marge de la MINUSMA, mais en raison de problèmes mécaniques. Les conditions désertiques du pays d'Afrique de l'Ouest posent en fait une menace bien plus importante pour les Canadiens. « Les tempêtes de sable peuvent être extrêmement dangereuses pour des hélicoptères », prévient M. Perry.

« Le climat au Mali est notre principale menace », a quant à lui admis un second haut fonctionnaire fédéral, lors de la séance d'information offerte sous le couvert de l'anonymat. Car le sable est abrasif et abîme rapidement l'équipement. Les forces de l'aviation protègent du coup les moteurs de leurs appareils et tentent d'éviter d'atterrir sur le sable pour privilégier plutôt des routes cimentées.

La MINUSMA — qui rassemble plus de 15 000 soldats — est l'une des missions onusiennes les plus dangereuses : 169 Casques bleus y sont décédés. La quasi-totalité des victimes ne sont toutefois pas des membres d'armées occidentales, mais plutôt de celles de forces moins bien entraînées. Plusieurs attentats visaient en outre des membres de la mission de lutte contre le terrorisme G5 Sahel.

Les forces canadiennes pourraient prêter main-forte à cette seconde mission. Si elles sont appelées à l'aide et qu'elles sont disponibles, elles y offriront aussi des évacuations médicales.



« Nous soutiendrons, dans les faits, le G5 Sahel », a expliqué l'un des hauts fonctionnaires d'Ottawa.

Les Griffon seront armés et des équipes à bord des Chinook seront déployées au sol pour encercler l'appareil le temps de l'évacuation. « Si on se fait attaquer, on a l'autorisation de se défendre. C'est le règlement de base », ont indiqué les représentants du gouvernement.

Bilinguisme promis

Le premier contingent de la mission canadienne dans le pays francophone d'Afrique de l'Ouest ne comptera que 25 soldats provenant de bases militaires du Québec — sur les 250 soldats qui seront déployés au Mali cet été.

Le gouvernement fédéral martèle que « la majorité du personnel est bilingue ». Les militaires qui seront affectés au quartier général de la MINUSMA le seront assurément, tout comme les commandants du déploiement canadien, ont promis les fonctionnaires.

Dans six mois, un contingent de Valcartier prendra le relais — après avoir terminé sa présente mission en Irak. Les troupes québécoises ne pouvaient assurer deux missions simultanées, a-t-on expliqué au gouvernement.

Une vingtaine de policiers civils seront en outre dépêchés au Mali pour participer à la mission canadienne, qui commencera début août.

Les troupes canadiennes sont arrivées à la base des Nations unies de Gao, au Mali, le 25 juin dernier.

SEAN KILPATRICK
LA PRESSE
CANADIENNE

Une lettre d'amour cynique à son pays d'origine

MUSIQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

tournée, la musicienne étant enceinte de huit mois. Ce sont donc les derniers moments de La Papessa — ce qui veut dire « grande prêtresse ». Peut-on parler de la fin d'une époque de sa vie ? « Oui, tout à fait, admet-elle au téléphone. Je déménageais à Toronto avec mon fils, je devenais une mère célibataire, je n'avais pas d'amis... Et maintenant, la musique est devenue la trame sonore de ma vie. Les choses ont tellement changé, ma famille a grandi, les concerts ont pris beaucoup de place, j'ai tout donné. Alors, je vois que c'est le moment pour passer à autre chose. Et commencer une nouvelle histoire. »

La suite...

La chanteuse est également illustratrice et manipule en plus le tissu, tout ça dans son studio torontois. « Je travaille toujours sur tous les arts en même temps, ça se nourrit mutuellement. Et il y a une discipline qui se dé-

veloppe, et la pratique rend tout meilleur. Et je crois que je suis une artiste plus accomplie parce que j'ai plusieurs cordes à mon arc. »

Son prochain album, il est déjà bien entamé et verra le jour après la naissance de son deuxième enfant. Pimienta, très active et engagée sur les réseaux sociaux, particulièrement Twitter, a annoncé récemment que c'est la célèbre étiquette Anti-qui chapeautera l'artiste dans ce travail. Et l'angle d'attaque sera toujours ancré dans une réalité sociale et politique difficile, mais livré avec plus de lumière.

« Tout de moi a changé, et je veux utiliser les nouveaux outils que j'ai acquis pour grandir, dit-elle. Comme artiste, je ne vois pas comment tu peux ignorer ce qui se passe dans le monde, expurger la réalité, mais je me sens si chanceuse que je veux me lancer dans une époque de positivité et de joie. »

Ce prochain disque a déjà un titre : *Miss Colombia*. Elle y travaille depuis deux ans déjà, enregistrant ce qu'elle pouvait dès qu'elle se posait quelques jours au même endroit lors des derniers mois tumultueux.

« La musique a progressé, elle a grandi. La nouveauté, c'est aussi qu'il y a moins de gens impliqués, j'ai davantage fait les choses toute seule. Et c'est plus dirigé, plus personnel comme album. »

C'est que *La Papessa*, raconte Pimienta, trouvait ses racines dans différentes histoires de femmes ayant vécu des situations diverses. « Mais là, je me regarde moi, comme immigrante. Suis-je Canadienne, Colombienne ? Qu'est-ce que je suis ? »

La beauté

Miss Colombia, a-t-elle déjà dit en entrevue, sera une lettre d'amour cynique à son pays d'origine. Et le titre trouve son sens dans une nouvelle datant de décembre 2015. Lors du concours Miss Univers, l'animateur Steve Harvey s'était alors trompé, annonçant par erreur la victoire de la Colombienne devant Miss Philippines, alors que c'était l'inverse.

« En Colombie, la fierté est d'exhiber des femmes, de jolies femmes. Les concours de beauté c'est une industrie, dans le pays. Là-bas, quelqu'un comme

Je crois que je suis une artiste plus accomplie parce que j'ai plusieurs cordes à mon arc

LIDO PIMIENTA



moi ne serait jamais assez jolie pour représenter le pays. C'est très superficiel et raciste. »

En fait, il est temps de penser le corps différemment, martèle Pimienta. À quelle fréquence, souligne-t-elle, voit-on des femmes rondes ou avec des cheveux gris performer ? Il y a bien sûr des exceptions, mais « prends les Rolling Stones, qui ont l'air de squelettes qui marchent... Ils font encore des stades ! Et il n'y a pas d'équivalent chez les femmes, il n'y a pas de chanteuses de 70 ans sur scène. Et même dans d'autres scènes musicales, prends [le groupe autochtone électro] A Tribe Called Red, je les adore, j'ai travaillé avec eux, mais tu ne verras pas trois femmes grasses comme DJ. »

Le chemin qu'il faut prendre reste long, faut-il comprendre. Mais ne comptez pas sur Pimienta pour grimper sur l'autoroute confortable. « J'essaie autant que je peux de laisser un héritage pour mes enfants. » Et ça, ça ne se fait pas sur la *cruise control*...

Lido Pimienta

Vendredi à L'Astral, 22h

L'« apartheid » culturel

CHRISTIAN RIOUX



Nous étions au Marché de la poésie qui se tient chaque année sur la place Saint-Sulpice à Paris. J'évoquais ces « lynchages médiatiques » devenus pratique courante sur Internet lorsqu'une jeune Québécoise fit irruption dans la conversation. « Avez-vous conscience de ce que vous venez de dire ? » demanda-t-elle comme si je venais de blasphémer.

Dans ma grande naïveté, il me fallut quelques secondes pour comprendre qu'elle me reprochait l'usage du mot « lynchage ». Et mon interlocutrice de m'expliquer le plus doctement du monde qu'il ne fallait pas utiliser ce mot parce qu'il était associé au passé douloureux des Noirs du sud des États-Unis. J'eus beau prétexter que la métaphore était acceptée par tous les dictionnaires, mon inquisitrice n'en avait cure. Elle avait son propre dictionnaire « moral », dans lequel il était écrit que si je prononçais ce mot, on était en droit de me soupçonner de racisme.

Après les aéroports, les trains, l'électricité, le gaz et l'eau, serait-ce au tour des mots d'être privatisés ? Voilà que des groupes et des lobbies revendiquent l'usage exclusif de certains d'entre eux. Demain, les Irlandais qui ont souffert de terribles famines nous interdiront-ils de parler de « boycottage », un mot directement associé au combat des fermiers irlandais ? Et les chrétiens, eux, réclameront-ils l'exclusivité de la « crucifixion » ?

Ceux qui reprochent aux créateurs de SLĀV de s'être « approprié » des œuvres qui ne leur appartenaient pas pratiquent la même logique intégriste que ces islamistes qui accusaient Charlie Hebdo d'avoir caricaturé Mahomet. Pour ces idéologues imperméables à toute forme d'universalisme, le blues appartient aux Noirs, Mahomet aux musulmans et les chansons à répondre aux Québécois.

Ce révisionnisme linguistique découle non seulement d'un souverain mépris de la langue, mais aussi de cette utopie selon laquelle on pourrait purifier le corps social en purifiant les mots. Ainsi, pourrait-on alléger la douleur de chacun en éliminant ces « vieux », ces « nègres », ces « sourds », ces « fous » et ces « aveugles » qui encombrant le vocabulaire.

Ainsi, pourrait-on abolir le racisme en supprimant le mot « race » de la Constitution, comme s'apprentent à le faire les parlementaires français. À un moment où le racialisme américain étend son emprise sur le monde, il est inquiétant de constater que disparaîtrait ainsi l'expression « sans distinction de race » que l'on retrouve dans tous les textes des Lumières, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle n'a pourtant jamais été aussi nécessaire.

•••••

La censure qui vient de s'abattre sur le spectacle SLĀV, présenté par Betty Bonifassi et Robert Lepage au Festival international de jazz de Montréal, pourrait devenir un cas d'école de ce nouveau racisme inversé qui nous vient des États-Unis. Je viens de passer trois jours à La Nouvelle-Orléans. Impossible d'ouvrir la télévision sans entendre parler de discrimination positive, de « culture noire » ou de tomber sur un reportage évoquant le Ku Klux Klan. Mais ce qui frappe le plus, c'est que nulle part on ne voit de couples mixtes comme il y en a pourtant partout dans les rues de Paris.

Peu importe, puisque l'obsession raciale américaine semble devenue le nouveau credo. A-t-on conscience que la logique de l'« appropriation culturelle » n'est autre que celle de l'apartheid culturel ? Comme si les chants d'esclaves n'appartenaient qu'aux Noirs et les rigodons aux seuls Québécois. Les Acadiens devraient-ils renier leur mythe fondateur, celui d'Évangéline, sous prétexte qu'il a été formulé par l'écrivain américain Longfellow, qui n'avait pas une goutte de sang acadien ? Et que faire de ce classique québécois, *Maria Chapdelaine*, écrit par un Français ?

C'est à croire que ce qu'on reproche le plus à Lepage et Bonifassi, c'est d'avoir montré le caractère universel de l'esclavage, qui fut aussi subi par les Roms et les Amérindiens ; sans oublier les Européens du pourtour de la Méditerranée et du monde slave (d'où d'ailleurs l'origine du mot anglais « slave »). En cette matière, personne n'a le monopole de la vertu puisque l'esclavage fut pratiqué par les Arabes aussi bien que par de nombreuses nations européennes et une multitude de tribus amérindiennes et africaines.

Ceux qui reprochent aux créateurs de SLĀV de s'être « approprié » des œuvres qui ne leur appartenaient pas pratiquent la même logique intégriste que ces islamistes qui accusaient Charlie Hebdo d'avoir caricaturé Mahomet. Pour ces idéologues imperméables à toute forme d'universalisme, le blues appartient aux Noirs, Mahomet aux musulmans et les chansons à répondre aux Québécois. Quant aux Noirs, aux musulmans et aux Québécois qui ne seraient pas d'accord avec leur supposée « communauté », ils n'ont qu'à se taire. Et c'est ainsi que les vaches seront bien gardées !

Il en va pourtant ici de la liberté la plus élémentaire de l'artiste. C'est cette liberté que le Festival de jazz, plus soucieux de son image que de l'intégrité artistique, vient de fouler aux pieds. Comme si de tout temps, les artistes n'avaient pas été les premières victimes des extrémistes. C'était vrai en 1978 alors que des catholiques orthodoxes cherchaient à faire annuler la pièce de Denise Boucher *Les Fées ont soif*, sous le prétexte qu'elle faisait un mauvais parti à la Vierge Marie. Ce l'est encore aujourd'hui, même si les nouveaux bigots se revendiquent de la gauche et de l'antiracisme. Malheureusement, les élites d'aujourd'hui ne semblent plus avoir le courage de celles d'hier lorsque vient le moment de résister à ce nouvel ordre moral.

Jouer dans SLĀV était une responsabilité, dit une actrice

Kattia Thony cite l'hommage fait à son pays, Haïti, dans le spectacle

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Après l'annonce de l'annulation, mercredi, du spectacle SLĀV de Robert Lepage, une des deux comédiennes noires qui étaient montées sur scène pour les premières représentations défend sa présence dans la pièce.

« Je ne m'excuserai pas d'avoir été sur la scène du TNM et de faire entendre ma voix. Car tout ce que je suis y était représenté : je suis femme, je suis Noire, je suis forte, je suis Haïtienne et, surtout, je suis humaine », a écrit Kattia Thony sur son compte Facebook.

La comédienne a préféré laisser passer une semaine « remplie d'émotions de toutes sortes » avant de se prononcer sur la polémique. Elle a dit, dans ses échanges avec le *Devoir*, être en train d'absorber le choc d'avoir été « censurée ».

Pour celle qui se décrit comme une « descendante d'esclaves », monter sur les planches du Théâtre du Nouveau Monde (TNM) pour jouer dans SLĀV était non seulement son droit, mais aussi une responsabilité. « Il y a une scène complète qui rend hommage à Haïti, la première nation noire à s'affranchir, et comme tout Haïtien, j'en suis extrêmement fière », a-t-elle poursuivi.

Controverse

Le nouveau spectacle de Robert Lepage a fait beaucoup parler de lui depuis sa première montréalaise, le 26 juin. C'est surtout son choix artistique qui en a fait sourciller plus d'un. SLĀV ne compte que deux comédiennes noires dans une pièce inspirée de chants d'esclaves afro-américains.

Des dizaines de personnes ont manifesté devant le TNM lors de la première, pour demander l'annulation de



Le spectacle de Robert Lepage et Betty Bonifassi a vu sa diffusion écourtée.
CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

la production, accusant Robert Lepage et la chanteuse Betty Bonifassi de faire de l'appropriation culturelle.

Quelques petits accrochages ont eu lieu entre les manifestants et les spectateurs qui tentaient d'entrer dans la salle. Ces derniers se sont fait huer et crier « Raciste ! » et « Shame ! » (honte).

« Je ne crois pas à la violence ni à la censure, je crois au respect et au dialogue. Les discours haineux ne font rien avancer », avait commenté une autre comédienne de la pièce, Élisabeth Sirois, la semaine dernière, quelques jours avant d'apprendre l'annulation de la production.

« Je ne me sens pas illégitime [d'être une femme blanche] qui raconte cette histoire par la voix de l'art, je me sens fière de ça », avait-elle expliqué au *Devoir*.

Affirmant comprendre l'indignation

de la communauté noire, elle estime qu'il était surtout important que SLĀV soit joué pour lever le voile sur un pan de l'histoire oublié. « Les Blancs favorisés sont conditionnés à leur insu et maintenus dans l'ignorance de cette histoire-là qui n'est pas racontée. Parce que c'est trop gênant, trop honteux. »

Dans son message, Kattia Thony fait aussi référence à la manifestation du 26 juin, remerciant ses proches, quelle que soit leur couleur, d'avoir « bravé les insultes et les commentaires haineux ».

Elle a aussi remercié du soutien qu'elle a exprimé une manifestante qui l'a contactée pour reconnaître qu'elle et sa collègue Sharon James, toutes deux Noires, « [étaient] dans une position difficile et [portaient] un poids démesuré ».

Au moment d'écrire ces lignes, ni Robert Lepage ni Betty Bonifassi n'avaient répondu aux appels du *Devoir*.

Le juge explique sa décision

ACCURSO

SUITE DE LA PAGE A 1

d'être conduit vers un établissement carcéral. Son avocat a confirmé qu'une demande d'appel sera déposée dans les prochains jours. Il demandera la remise en liberté de son client en attendant la suite des procédures.

« Il n'y a pas de bonne sentence pour quelqu'un qui a clamé son innocence », a déclaré son avocat M^e Labelle.

L'ancien dirigeant des firmes Louisbourg et Simard-Beaudry a été reconnu coupable le 25 juin, au terme d'un procès devant jury, de complot pour corruption, de complot pour fraude, de fraude de plus de 5000 \$, de corruption d'un fonctionnaire et d'aide à commettre un abus de confiance.

Un chapitre terminé

La condamnation de M. Accurso constitue la fin d'un chapitre significatif de la corruption municipale qui a touché plusieurs villes du Québec.

« Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il ne faut pas perdre confiance en l'administration de la justice [...] C'est le seul accusé qui a subi un procès dans le cadre de l'opération Honorer. On avait obtenu 27 reconnaissances de culpabilité, certaines personnes sont décédées et d'autres ont obtenu un "Jordan", mais je ne suis pas gêné de dire qu'Honorer a été un succès sur toute la ligne », s'est réjoui le procureur de la Couronne M^e Philippe-Pierre Langevin.

Arrêté en 2013, M. Accurso était un des acteurs les plus importants dans le dossier de la corruption et la collusion, souligne l'ancien procureur en chef adjoint de la commission Charbonneau, M^e Simon Tremblay.

« Voir un entrepreneur de cette envergure-là condamné à une peine de pénitencier ferme, c'est un baume », a commenté M^e Tremblay, qui dirige maintenant le Services des affaires juridiques de la Ville de Laval.

Dans son jugement, le juge Brunton qualifie le dossier de Laval comme un des pires cas de corruption au pays.

« Il est permis de prétendre qu'il

s'agit d'un des pires, sinon le pire, exemples de corruption municipale qui se sont retrouvés devant un tribunal canadien », a-t-il souligné.

Le juge Brunton a insisté sur la gravité des crimes reprochés à M. Accurso, soulignant que sa participation au système illégal a duré quatorze ans.

« Le juge a tenu compte de la position de M. Accurso dans ce qu'on appelle la pyramide des joueurs impliqués dans le stratagème. L'ancien maire Vaillancourt — âme dirigeante du système — avait eu six ans. Ensuite, il y avait les autres dirigeants de Laval, puis venaient les entrepreneurs. Il devait également tenir compte du fait que tous ont plaidé coupables, sauf M. Accurso, qui a choisi de subir un procès », souligne la juge à la retraite Nicole Gibault.

Le magistrat a écarté un des principaux arguments de M. Accurso, qui soutenait qu'il n'aurait jamais risqué de voir son empire tomber pour des

contrats publics à Laval, qui ne représentaient que 3 % de son chiffre d'affaires.

« La preuve est non contredite que ses entreprises étaient les plus importantes dans le domaine de la construction sur le territoire de Laval. Sans son appui, le système collusionnaire n'aurait pas pu durer [...] C'est l'appât du gain qui a motivé M. Accurso », a souligné la juge Brunton.

Celui-ci a toutefois jugé qu'il n'était pas approprié d'ordonner un dédommagement de 1,6 million de dollars comme le demandait la Couronne. Il a d'ailleurs rappelé que M. Accurso est aussi visé par une poursuite civile de 29 millions de la Ville de Laval.

Rappelons que la Couronne estimait que le rôle de Tony Accurso dans le système de partage de contrats justifiait une peine de prison de cinq ans, tandis que la défense avait plutôt suggéré qu'il purge une peine de 12 à 24 mois dans la collectivité.

Les peines prises en compte

Peines considérées par le juge pour déterminer celle de Tony Accurso. À noter que tous ces accusés ont plaidé coupables, tandis que Tony Accurso a subi un procès.

Gilles Vaillancourt (ex-maire de la Ville de Laval) : 6 ans d'emprisonnement ferme et le remboursement d'environ 8 600 000 \$

Claude Asselin (directeur général de la Ville de Laval) : 24 mois moins 1 jour d'emprisonnement ferme et une entente au civil avec la Ville de Laval

Claude DeGuise (directeur de l'ingénierie de la Ville de Laval) : 30 mois d'emprisonnement ferme

Giuseppe (Joe) Molluso (bras droit de Tony Accurso, président de Construction Louisbourg et Simard-Beaudry) : 24 mois moins 1 jour d'emprisonnement avec sursis et un remboursement à la satisfaction de la

Ville de Laval (1 750 000 \$)

René Mergl (dirigeant de Nepcon) : 18 mois d'emprisonnement ferme

Marc Lefrançois (dirigeant de Poly-Excavation) : 21 mois d'emprisonnement ferme

Jocelyn Dufresne (dirigeant de Jocelyn Dufresne inc.) : 12 mois d'emprisonnement ferme et 240 heures de travaux communautaires

Patrick Lavallée (dirigeant de J. Dufresne Asphalte) : 24 mois moins 1 jour d'emprisonnement avec sursis

Luc Lemay (dirigeant de J. Dufresne Asphalte) : 21 mois d'emprisonnement ferme

Marc Desrochers (dirigeant de Sintra) : 12 mois d'emprisonnement avec sursis



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

6 juillet 2013

Tragédie ferroviaire — Le centre-ville de Lac-Mégantic est détruit par le déraillement d'un train de la Montreal, Maine & Atlantic (MMA). On dénombre 47 morts dans les décombres de la petite municipalité de moins de 6000 habitants. Les wagons-citernes éventrés déversent notamment du pétrole brut dans le lac Mégantic et la rivière Chaudière.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

19 août 2014

Rapport du BST — La faible culture de sécurité de la MMA est montrée du doigt par le Bureau de la sécurité des transports (BST). Le rapport d'enquête de plus de 200 pages souligne également le manque de surveillance de Transport Canada.



PETER MCCABE LA PRESSE CANADIENNE

25 juillet 2016

Retrait des bombes ferroviaires — Le ministre fédéral des Transports Marc Garneau annonce que les wagons-citernes DOT-111 mis en cause dans la tragédie de Lac-Mégantic ne pourront plus transporter du pétrole brut à compter du 1^{er} novembre 2016.

Lac-Mégantic panse toujours

Cinq ans après le tragique déraillement, les Méganticois puisent dans leur force communautaire pour traverser un l

JESSICA NADEAU
LE DEVOIR

Cinq ans après le tragique déraillement de train, Lac-Mégantic s'apprête à se recueillir dans la sobriété. L'exercice de commémoration est un « passage obligé », un « mal nécessaire » qui, bien que bénéfique pour plusieurs, ravive de grandes douleurs chez d'autres qui ne sont pas encore prêts à y faire face.

« Je pensais que c'était plus derrière nous, que ça cicatrisait plus vite que ça », avoue d'embellée Paul Dostie, professeur à la retraite et résident de Lac-Mégantic.

L'homme a écrit un petit feuillet récemment à la mémoire des 47 victimes, un hymne à la vie pour les survivants. Dans le cadre de cet exercice, il a rencontré les endeuillés. « Je dirais qu'il y en a un bon tiers qui regardent en avant, un autre tiers qui sont encore inquiets et un dernier tiers qui ne veulent juste plus en entendre parler, parce que ça les bouleverse trop. »

Plusieurs étaient tellement troublés à l'approche des commémorations qu'ils ont décidé de quitter la ville, constate M. Dostie.

« Ils sont inquiets de voir venir la commémoration parce que ça va les replonger dans le drame. Ils savent qu'ils vont revoir des images avec la ville en feu. Mais eux, ils ne voient pas le feu. Ils voient leurs enfants dans le feu. »

En même temps, il constate que les familles des victimes sont encore « à fleur de peau » et qu'elles ont « besoin qu'on leur mette une main sur l'épaule pour leur dire « on comprend et on se souvient » ».

Un mal nécessaire

« Les commémorations, c'est un mal nécessaire, parce qu'on n'a pas le droit d'oublier. Oui, c'est dur, mais c'est nécessaire. Ça permet de sentir la solidarité et de se dire : je ne suis pas seul à porter ce poids du devoir de mémoire. Je peux relever la tête, car ce poids, on le porte tous ensemble. »

Il estime qu'il y a bien sûr « un peu de récupération politique » dans l'exercice, mais là encore, c'est un moindre mal, selon lui. « S'il n'y avait pas de commémoration, il y aurait une blessure aussi de se dire « c'est déjà oublié ». »

Pour M. Dostie, ce cinquième anniversaire est un point marquant dans l'histoire des Méganticois. « Quand on a un cancer et qu'on franchit l'étape des cinq ans, on se dit « la suite est possible ». Cinq ans, c'est une longue rémission. C'est comme si on allait tourner une page en fin de semaine. Il y a une lueur d'espoir. »

Santé publique

À la santé publique, on se prépare aussi à un exercice de commémoration qui va être douloureux.

« Il peut y avoir un effet d'exacerbation, des difficultés psychologiques qui sont ravivées au moment des commémorations », explique la directrice de santé publique en Estrie, la D^{re} Mélissa Généreux.

L'équipe de proximité, composée de trois intervenants psychosociaux qui travaillent à temps plein dans la communauté depuis deux ans, va être présente sur les lieux de commémoration pour venir en aide à ceux qui auraient besoin de soutien, ajoute-t-elle.

Elle rappelle que plusieurs citoyens ont encore des manifestations de stress post-traumatique.

« Il y a des personnes qui ne sont pas prêtes encore [à retourner sur les lieux du drame], pour qui la seule vue du centre-ville ou du train est perturbante. Et à ces personnes-là, j'aurais envie de dire que ce n'est pas anormal ; ça peut durer plusieurs années. Par contre, on essaie de repérer ces gens-là pour leur donner des outils et les aider à mieux guérir de tout ça. »

Enquêtes populationnelles

Les enquêtes populationnelles menées par la santé publique depuis le tragique déraillement de train de juillet 2013 ont démontré qu'il y avait plus de problèmes de dépression, d'anxiété et de consommation excessive d'alcool ou de médicaments chez les citoyens de Lac-Mégantic.

Les enfants étaient également plus nombreux qu'ailleurs à adopter des comportements d'automutilation et à avoir des idées noires.

« Ça a été difficile à absorber d'avoir des données solides et rigoureuses qui venaient confirmer ce qu'on savait tous un peu au fond de nous, se rappelle la D^{re} Généreux. Mais en même temps, bien que ça ait été difficile à entendre, j'ai vraiment senti que ça a servi de levier pour mobiliser les gens. »

Dans la dernière enquête, qui remonte à plus d'un an et demi, on voyait une certaine amélioration pour les différents indices : moins de stress post-traumatique, — « même s'il en restait pas mal », précise la D^{re} Généreux — moins de symptômes psychologiques divers et une consommation d'alcool en baisse.

« Ça allait dans le bon sens, ça s'améliorait. Mais on ne se cachera pas que c'est quand même normal que chacun se rétablisse à son propre rythme. Et ça ne se fait pas de façon linéaire. Une personne fragilisée peut être sur une bonne lancée et vivre un nouveau stress dans sa vie personnelle qui va redéclencher des symptômes. Ça prend une perspective sur plusieurs années. »

Une nouvelle étude est d'ailleurs en cours et les données devraient être disponibles cet automne.

La force d'une communauté

Mais au-delà de tous les problèmes, la directrice de santé publique tente de miser sur les éléments positifs, sur le cheminement extraordinaire de cette communauté qui a été fragilisée, qui s'est serré les coudes, qui s'est mobilisée et a misé sur ses forces pour en sortir grandie.

« C'est une communauté qui est consciente de ses difficultés, qui est mobilisée et connectée plus que jamais. On ne peut pas mettre de lunettes roses, mais on est quand même assurément sur la bonne voie. »

Mais rien ne sera plus jamais comme avant, affirme-t-elle. Il y a, chez les Méganticois, une « profondeur unique » qui a émergé à la suite de la tragédie.

« Le phénomène de la croissance post-traumatique, ce n'est pas juste de la théorie, on le sent clairement à Lac-Mégantic. Ils ne reviendront jamais à la normale. Leur nouvelle normale, la réalité, ce n'est plus la même chose qu'avant. L'ADN de la communauté n'est plus le même. Et moi, j'ai assez confiance pour le futur. »



Bilan judiciaire

De nombreuses procédures criminelles et pénales ont été intentées depuis le déraillement du train, dont la plus importante, le procès contre trois ex-employés de la Montreal Maine & Atlantic Railway (MMA), s'est terminée en janvier dernier. Les trois hommes ont été reconnus non coupables de négligence criminelle ayant causé la mort de 47 personnes.

À la suite de ce verdict de non-culpabilité, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) du Québec a décidé en avril de ne pas aller de l'avant avec un procès criminel contre la MMA.

Des poursuites pénales ont également été intentées pour violation des lois fédérales. En février dernier, la MMA a été reconnue coupable d'avoir déversé du pétrole dans le lac Mégantic et la rivière Chaudière et a dû payer une amende d'un million de dollars.

De plus, cinq dirigeants de MMA ont plaidé coupables d'entrave à la Loi sur la sécurité ferroviaire et ont, eux aussi, été condamnés à payer des amendes.

Mais tout n'est pas encore terminé, puisqu'une action collective sera entendue devant les tribunaux à l'automne 2019. Les victimes, de même que le gouvernement du Québec et diverses compagnies d'assurances, réclament un dédommagement à la compagnie Canadien Pacifique.

Avec La Presse canadienne

C'est une communauté qui est consciente de ses difficultés, qui est mobilisée et connectée plus que jamais. On ne peut pas mettre de lunettes roses, mais on est quand même assurément sur la bonne voie.

LA D^{re} MÉLISSA GÉNÉREUX



Les commémorations, c'est un mal nécessaire, parce qu'on n'a pas le droit d'oublier. Oui, c'est dur, mais c'est nécessaire.

PAUL DOSTIE





RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

19 janvier 2018

Non coupables — Les trois employés de la MMA accusés de négligence criminelle ayant causé la mort sont acquittés. Le chef du train, Thomas Harding, est toutefois condamné le 5 février à une peine de six mois de prison avec sursis pour ne pas avoir serré un nombre suffisant de freins à main sur son convoi. La MMA est condamnée à une amende de 1 million pour le déversement de pétrole dans l'environnement.



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

3 avril 2018

Arrêt des procédures — Le Directeur des poursuites criminelles et pénales annonce l'arrêt des procédures contre la MMA, faute de preuves. Dans les jours qui suivent, l'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité une motion réclamant d'Ottawa la tenue d'une commission d'enquête publique sur les circonstances de la tragédie.



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

11 mai 2018

Voie de contournement — Les gouvernements du Canada et du Québec annoncent la construction d'une voie de contournement ferroviaire de 12,8 km au nord de Lac-Mégantic. Le chantier de 133 millions de dollars doit être parachevé en 2022.

urs ses plaies

ong processus de deuil



Le 6 juillet 2013 à 1h14, un train fantôme gorgé de pétrole dévale à toute vitesse la pente menant au centre-ville de Lac-Mégantic. Pendant que plusieurs dorment et que d'autres sont attablés au Musi-Café, le pire se produit. Dans une succession d'explosions causées par le déraillement du train, 47 vies s'envolent et la quasi-totalité du centre-ville est détruite.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Colette Roy Laroche se rappelle avec émotion la tragédie

MONTREAL — « Chaque jour, le sifflement du train nous rappelle la tragédie. » Cinq ans après la nuit où tout a basculé, Colette Roy Laroche se rappelle avec émotion ces « souvenirs à la fois tristes et réconfortants ».

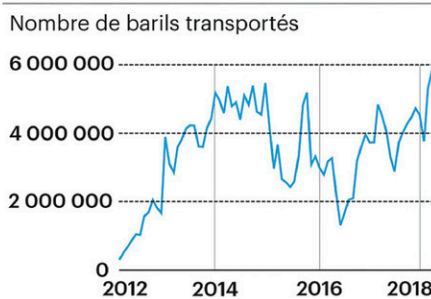
« Ce sont de douloureux souvenirs, quand on pense particulièrement à la première nuit, au premier jour, raconte-t-elle. [...] Mais les images qui sont pour moi les plus importantes, ce sont les images d'humanité, les images de citoyens qui se prennent en main, qui se relèvent et qui se tiennent debout. »

Rapidement, Colette Roy Laroche devient un phare pour la communauté de Lac-Mégantic. D'un sang-froid hors du commun, elle se fait surnommer la « Dame de granit ». « J'ai découvert que j'avais des forces insoupçonnées parce que, avec le recul, quand je regarde et j'analyse ce qui s'est passé, je suis comme plusieurs personnes, je me pose souvent la question "comment ai-je fait pour passer à travers?" », pointe-t-elle.

Colette Roy Laroche dit croire que le drame a approfondi son côté humain, faisant d'elle « une meilleure personne ». « Je suis encore plus sensible aux besoins des gens, particulièrement dans des périodes de deuil et de maladie. Je porte un regard plus profond chez les personnes qui peuvent vivre des difficultés », souligne-t-elle.

La Presse canadienne

Exportations de pétrole brut par voie ferroviaire

Source Office national de l'énergie (ONE)
Infographie Le Devoir

Une sécurité renforcée, mais perfectible

Les mesures actuelles auraient grandement réduit le risque à l'époque, selon un expert

FRANÇOIS DESJARDINS
LE DEVOIR

Entre l'adoption de mesures dans le secteur ferroviaire et l'inquiétude qui se fait toujours vive à Lac-Mégantic, le travail visant à renforcer la sécurité du transport des matières dangereuses est loin d'être terminé. Et la sécurité doit figurer au sommet des priorités des entreprises, insiste un expert en gestion de risque.

Le cinquième anniversaire de la tragédie du 6 juillet 2013, dans laquelle 47 personnes ont péri, arrive à un moment particulier. D'une part, les exportations mensuelles de pétrole par voie ferroviaire atteignent des sommets. D'autre part, des questions de sécurité demeurent en suspens, comme l'a souligné la semaine dernière le Bureau de sécurité des transports (BST) dans un constat sur la formation des employés qui s'occupent du mouvement des trains au triage.

Encore mercredi, le BST a relevé que sa recommandation sur les « moyens de défense physiques » pour empêcher que des trains se déplacent involontairement « n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante », contrairement à d'autres sur les plans d'urgence et de la planification.

Les règles de 2018 appliquées rétrospectivement auraient-elles assurément permis d'éviter le pire ? « Dire que ça n'arriverait jamais, c'est gros. Mais la probabilité que ça arrive serait réduite à un niveau tolérable », dit en entrevue Jean-Paul Lacoursière, expert en gestion de risque.

Cet ancien professeur associé au Département de génie chimique à l'Université de Sherbrooke. Il a notamment fait partie du comité technique ayant écrit la dernière version du guide *Gestion de la sécurité opérationnelle*, publié en 2017 par le Groupe CSA.

« Il y a encore place à l'amélioration, ajoute-t-il. Par exemple, la flotte de wagons DOT-111 n'a pas été entièrement remplacée. Elle est énorme, et à ma connaissance, les ateliers de fabrication fonctionnent à pleine capacité. »

Le train toujours populaire

Faute de nouveaux oléoducs, la popularité du train pour transporter le brut à destination est grande.

Le mois d'avril a donné lieu à un nouveau record en matière d'exportation ferroviaire, selon le ministère des Ressources naturelles. Les premiers mois de 2018, d'ailleurs, démontrent une vigueur qui rappelle la grosse année qu'avait été 2014.

En 2017 seulement, le Canada a exporté par train 48,1 millions de barils de pétrole.

Dans la foulée de l'accident, Ottawa a annoncé de nouvelles normes pour les wagons utilisés dans le transport de brut en exigeant notamment une carapace plus robuste. Depuis le 1^{er} novembre 2016, il est interdit de transporter du brut à bord de wagons DOT-111 comme ceux de Lac-Mégantic. Pour les autres liquides inflammables, l'arrêt de l'usage des DOT-111 a été fixé au 30 avril 2025.

Le ministère des Transports « a quand même fait beaucoup de choses et corrigé plein d'affaires », dit M. Lacoursière. « Il faut leur accorder ce crédit. Auraient-ils pu en faire plus ? Je ne le sais pas. Ils ont mis en place beaucoup d'instructions, modifié des règlements, etc. »

Le danger des dérives

Le Bureau de la sécurité des transports s'est récemment penché sur les « lacunes » qui subsistent dans la formation des employés qui, par télécommande, sont chargés de déplacer les trains dans les triages. Au terme de son enquête sur un train parti à la dérive au nord de Toronto en 2016, le BST a demandé à Transport Canada de procéder à une mise à jour.

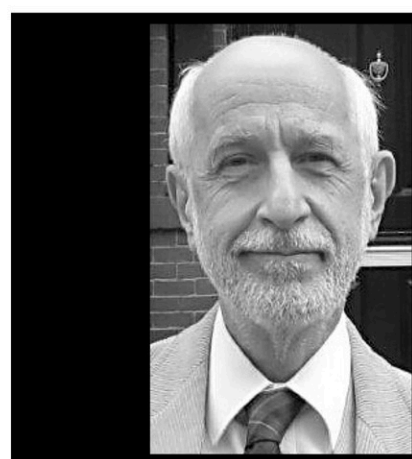
« Le nombre d'événements impliquant des mouvements non contrôlés a augmenté d'environ 10 % au cours des cinq dernières années, comparativement à la moyenne décennale », a écrit le BST, selon qui le CN a procédé à des changements après l'incident.

« On a peut-être bien une voie de contournement, mais le principal facteur de risque, comme nous l'apprend le BST, c'est l'augmentation des dérives de train », a dit le porte-parole de la Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire de Lac-Mégantic. D'ailleurs, il se fait toujours du triage au haut de la pente, à Nantes, dit-il.

Le rôle des entreprises est crucial, rappelle le guide du Groupe CSA. « Le leadership en sécurité opérationnelle et la compétence doivent être les valeurs fondamentales de chaque gestionnaire depuis le président-directeur général jusqu'aux superviseurs de premier niveau », peut-on lire.

En gros, la responsabilité des questions de sécurité relève de la plus haute direction et ne peut pas être déléguée. « Cette responsabilité reste avec cette personne et elle doit s'en occuper », dit M. Lacoursière. Ça ne vient pas d'en bas. »

Avec Jessica Nadeau



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2018-07-04

649 + 50 X 2 000 \$ GARANTI

Québec 49 35 39 41 48
43 45 49 compl.

Consultez les résultats des super mercredis du Lotto 6/49 à loto-quebec.com, avec l'application mobile ou chez votre détaillant.

Extra 5656921

LOTO MAX + MAX MILLIONS Ce soir, 55 MILLIONS \$ + 14 LOTS DE 1 MILLION \$ (APPROX.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

A 6 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

UMQ
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'OBTENTION DE PRODUITS D'ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES DU REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC FID-2018-03

Des soumissions sont demandées pour obtenir des produits d'assurances de dommages pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges disponible à compter du 6 juillet 2018, 10h00, auprès de Monsieur Martin Grandchamp de chez Fidema Groupe conseils inc. 5205, Grande-Allée, suite 200, Brossard (Québec) J4Z 3G5, consultant dûment autorisé, mandaté par l'UMQ.

Les soumissions doivent être déposées au plus tard le 11 septembre 2018 avant 10h00 min. aux bureaux de l'Union des municipalités du Québec, 2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 210, Montréal (Québec) H3A 2A5. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 10h01, à la même adresse.

Sous réserves des exigences au cahier des charges, est admissible à soumissionner, toute firme ayant obtenu le document d'appel d'offres directement auprès de Fidema Groupe conseils inc., à la suite de la publication de l'appel d'offres.

L'UMQ ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de : 9229-9718 Québec inc., société dûment constituée en vertu de la Loi et ayant son siège social et son établissement principal au 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1700, Montréal, QC H3A 3J2

Faillite

AVIS est par les présentes donné que la faillite de 9229-9718 Québec inc., est survenue le 29 juin 2018, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 juillet 2018 à 14h00 aux bureaux du syndic, situés à La Tour Deloitte, au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, QC H3B 0M7.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2018.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Ès qualités de syndic de 9229-9718 Québec inc.

La Tour Deloitte 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 500 Montréal QC H3B 0M7 Tél. : (514) 393-7115 Téléc. : (514) 390-4103

Deloitte.

Appel d'offres

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant **10 h 30, le 6 août 2018**, à la mairie de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, 350, montée de l'Église, L'Île-Bizard.

Catégorie : Services professionnels
Appel d'offres : 2018-22
Descriptif : Réhabilitation du bâtiment situé au 13, rue Chauvert
Date d'ouverture : Le 6 août 2018

Documents : Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par SÉAO.

Renseignements : ibsg.seao@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et porter l'identification indiquée dans les instructions aux soumissionnaires. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la Direction des travaux publics, ingénierie et aménagement urbain de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, 350A, montée de l'Église, L'Île-Bizard, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2018
La secrétaire d'arrondissement substitut, Edwige Noza

exo

Appel d'offres public

Le Réseau de transport métropolitain (« exo ») demande des soumissions pour les biens ou services, ou l'exécution des travaux, suivants :

Préparation de l'avant-projet définitif, des plans et devis et accompagnement durant les phases d'appel d'offres et de construction pour la refonte du terminus et stationnement de Châteauvau

Numéro : 1001590

Les documents et conditions de la présente demande sont diffusés par le site internet du système électronique d'appel d'offres, à l'adresse : www.seao.ca.

Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège de exo, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, durant les heures d'ouverture de celui-ci, **AU PLUS TARD LE 27 JUILLET 2018 À 11H00**, heure légale.

Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Exo ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

AVIS donné à Montréal, Québec, par :
Erin Geldard
Directrice exécutive - Approvisionnement et Gestion immobilière

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

exo

Appel d'offres public

Le Réseau de transport métropolitain (« exo ») demande des soumissions pour les biens ou services, ou l'exécution des travaux, suivants :

Préparation de l'avant-projet définitif, des plans et devis et accompagnement durant les phases d'appel d'offres et de construction pour l'aménagement permanent et l'agrandissement du stationnement nord – Gare Vaudreuil

Numéro : 1001586

Les documents et conditions de la présente demande sont diffusés par le site internet du système électronique d'appel d'offres, à l'adresse : www.seao.ca.

Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège de exo, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, durant les heures d'ouverture de celui-ci, **AU PLUS TARD LE 27 JUILLET 2018 À 10H30**, heure légale.

Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Exo ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

AVIS donné à Montréal, Québec, par :
Erin Geldard
Directrice exécutive - Approvisionnement et Gestion immobilière

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 3 juillet 2018, les ordonnances suivantes :

B-3, o. 069, **C-4.1**, o. 161, **O-0.1**, o. 091, **P-1**, o. 054 et **P-12.2**, o. 009 relatives à la tenue de promotions commerciales pour l'été 2018;

B-3, o. 070 relatives aux lieux de pratiques culturelles spontanées;

O-0.1, o. 092 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotir du côté nord de la rue Gifford, entre les rues Rivard et Berri;

O-0.1, o. 093 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotir devant le 65, avenue Fairmount Ouest;

O-0.1, o. 094 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotir devant le 857, Marie-Anne Est;

C-4.1, o. 162 établissant la relocalisation de l'espace de stationnement interdit excepté pour les autobus scolaire desservant l'école Au Pied de la Montagne sur l'avenue des Pins;

C-4.1, o. 163 établissant :

- le retrait de la zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école excepté autobus scolaire d'une longueur de 61 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le retrait de la zone de stationnement limité à 15 minutes de 8 h à 17 h du lundi au vendredi de septembre à juin excepté période interdite d'une longueur de 43 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le retrait de la zone de stationnement interdit de 9 h à 23 h excepté détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) secteur 90 d'une longueur de 27 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le retrait de la zone de stationnement interdit de 7 h à 19 h d'une longueur de 16 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le prolongement de 33 mètres vers le sud la zone de stationnement interdit de 9 h à 23 h excepté détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) secteur 90 d'une longueur de 96 mètres du côté est de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- l'installation d'une zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école excepté autobus scolaire d'une longueur de 61 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- l'installation d'une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h du lundi au vendredi du 20 août au 30 juin d'une longueur de 86 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est.

01-277, o. 10 autorisant l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble situé au 300, rue Léon-Pariseau « Tour Transat », pour l'évènement du Grand Prix Cycliste 2018 de Montréal.

Et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1) et du *Règlement sur la propriété et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2), et du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 6 juillet 2018
Le secrétaire d'arrondissement, Claude Groulx

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)

AVIS est donné :

Mario Thibault, 301-14 Route 104, Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J2X 1H1 755-32-700412-184 9306 6355 Québec, C-388 boul. Croisetière Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J2X 5N5 755-32-700442-181 de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Iberville situé au 109, rue Saint-Charles, RC. 14, Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 2C2 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 3 juillet 2018 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 3 juillet 2018
Nataliya Dimitrova
Greffière-adjointe de la Cour du Québec

Avis public

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension

Montréal

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 juillet 2018, une résolution par laquelle il a édicté l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE N° 14-18-07
EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT
Ordonnance sur les exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis

1. La personne mentionnée à la colonne B du tableau suivant est exemptée de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un "X" apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
N°	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
	Stavros Papageorgiou	1	919, rue Saint-Roch		X	

Fait à Montréal, le 6 juillet 2018
La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Restaurant Omni 4 Inc. OMNIVORE GRILL 1633, Rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K3 Dossier : 4 955 365	Restaurant pour vendre incluant la terrasse	1633, Rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K3	Restaurant Byla Inc. RESTAURANT BYLA BYLA 1395, Avenue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T3 Dossier : 1 694 546	Addition d'auto-rispection de spectacles sans nudité dans un restaurant pour vendre au 1 ^{er} étage	1395, Avenue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T3 Dossier : 1 694 546
9363-6165 Québec Inc. HANZO 100-417, Rue Saint-Nicolas Montréal (Québec) H2Y 2P4 Dossier : 4 951 687	Restaurant pour vendre incluant la terrasse	100-417, Rue Saint-Nicolas Montréal (Québec) H2Y 2P4	2412882 Ontario Inc. RENDEZ-VOUS DE L'OUEST BAR ET GRILL 6300, Autoroute Transcanadienne Pointe-Claire (Québec) H9R 1B9 Dossier : 899 104	1 Restaurant pour vendre incluant la terrasse. 1 Bar avec exploitation complémentaire d'1 mini-Bar.	6300, Autoroute Transcanadienne Pointe-Claire (Québec) H9R 1B9
Société St-Jean-Baptiste de Montréal SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL 82, Rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H2X 1X3 Dossier : 2 423 507	1 Bar avec autorisation de spectacles dans nudité incluant la terrasse	82, Rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H2X 1X3	9366-7657 Québec Inc. COPPER BRANCH MONT-ROYAL 1251, Avenue Du Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1Y4 Dossier : 305 714	Addition 1 Restaurant pour vendre sur la terrasse suite à une cession	1251, Avenue Du Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1Y4
Kamal Azar RESTAURANT AZAR 5899, Rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1X6 Dossier : 1 996 214	Addition d'une localisation terrasse au permis de restaurant pour servir au 1 ^{er} étage.	5899, Rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1X6			

Québec

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant **15 h** pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** : Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appel d'offres public

Technologie-Matrimonium

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

Catégorie : Services professionnels
Appel d'offres : 2018-027
Services professionnels pour le réaménagement de la patinoire au parc Jean-Amyot.
Date d'ouverture : Le mercredi 8 août 2018 à 14 h
Renseignements : Madame Céline Linard au 514 872-1981

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 6 juillet 2018.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

FAIT À MONTRÉAL, CE 6^e JOUR DE JUILLET 2018.
Le secrétaire d'arrondissement, Magella Rioux

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
AVIS est donné que suite au décès de Denise Boredeau, 2225, Rachel E., Montréal survenu le 21 février 2018, un inventaire de ses biens a été fait par Gilles Landreville, lequel pourra être consulté au 249 St-Jacques, #010, Montréal.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Prenez avis que Normand SARRAZIN (le défunt), en son vivant, domicilié au 1678 rue Grand Trunk, Montréal (Québec) H3K 1L7, est décédé à Verdun, Québec, le 25 mars 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de Me Suzanne Lamarre, Notaire, Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude de Me Suzanne LAMARRE, notaire, au 3333 boulevard Cavendish, suite 198, Montréal (Québec) H4B 2M5. Montréal, le 4 juillet 2018. Simone ROY, Liquidatrice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
AVIS est donné que suite au décès de Denise Boredeau, 2225, Rachel E., Montréal survenu le 21 février 2018, un inventaire de ses biens a été fait par Gilles Landreville, lequel pourra être consulté au 249 St-Jacques, #010, Montréal.

AVIS public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)
AVIS est donné à Ummu Akdeniz de vous présenter au greffe civil du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance modifiée qui a été laissée à votre attention et qui porte le numéro de cause 500-22-24727-187. Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice. Le présent avis est publié à la demande de Julie Côté, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier la demande introductive d'instance modifiée. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent. Repeintigny, ce 4 juillet 2018. Michel Gaucher, Huissier de justice

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de 9340-8961 Québec Inc. Avis est par les présentes donné que la faillite de 9340-8961 Québec Inc. est survenue le 4 juillet 2018, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 juillet 2018 à 10h00, au bureau du syndic, 210-5000 Jean-Talon O., Montréal Québec. **DEVLETIAN & ASSOCIÉS INC.** Syndic autorisé en insolvabilité

Jerry J. Devletian
CPA, CA, CIRP, SAI
210-5000 Jean-Talon O., Montréal Québec H4P 1W9
Téléphone: (514) 777-8888

Dystrophie musculaire Canada
1.800.567.2236
www.muscle.ca

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE!

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-16869
SPVM – Service de surveillance des médias, préparation de revue de presse et analyse de presse

L'ouverture des soumissions prévue pour le 5 juillet 2018 est reportée au 19 juillet 2018 à 13h30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2018
Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Avis public

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension

Montréal

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – JUIN À DÉCEMBRE 2018

ORDONNANCE N° 14-18-16

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur ou, selon le cas, le bruit de percussion, sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – juin à décembre 2018. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA17-14002).

ORDONNANCE N° 14-18-17

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – juin à décembre 2018. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – juin à décembre 2018.

3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ c P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).

ORDONNANCE N° 14-18-18

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – juin à décembre 2018, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8).

2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – juin à décembre 2018.

ORDONNANCE N° 14-18-19

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – juin à décembre 2018, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement* (01-283, art. 516).

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – juin à décembre 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – juin à décembre 2018 au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2018
La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
(514) 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour accéder à l'aide

III PARLEMENT EUROPÉEN

La réforme du droit d'auteur est rejetée

Les GAFA, qui volent les artistes, ne payent pas d'impôt, ont gagné une bataille. Quel angélisme de la part de ceux qui pensent défendre les consommateurs.

L'EURODÉPUTÉE SOCIALISTE FRANÇAISE PERVERNCHÉ BERÉS



AGENCE FRANCE-PRESSE À STRASBOURG

Le Parlement européen a rejeté jeudi la réforme européenne du droit d'auteur, un texte ardemment défendu par les créateurs, les artistes ou les éditeurs de presse, mais auquel les géants du numérique ou les militants de la liberté sur Internet étaient opposés.

Sur 627 eurodéputés présents dans l'hémicycle européen à Strasbourg, 318 se sont prononcés contre le texte, 278 pour et 31 se sont abstenus de voter.

Avec ce rejet, le Parlement n'est pas autorisé à entamer des négociations sur cette réforme avec les États membres et la Commission.

Le texte, qui divise les eurodéputés au sein même de leurs groupes politiques, sera à nouveau débattu lors de la session plénière de septembre par l'ensemble des parlementaires, qui pourront l'amender avant un nouveau vote.

L'EDiMA, un groupe de pression qui rassemble les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) et d'autres grands noms du secteur technologique, a salué dans un communiqué « une victoire pour la démocratie ».

« Les GAFA, qui volent les artistes, ne payent pas d'impôt, ont gagné une bataille. Quel angélisme de la part de ceux qui pensent défendre les consommateurs », a répondu sur Twitter la socialiste française Pervenche Berès.

Un très fort lobbying entoure depuis des mois cette réforme, qui oppose des créateurs de contenus du monde entier — du cinéma, de la presse ou de la musique, comme récemment Paul McCartney — favorables au texte, aux géants du numérique et aux activistes de la liberté sur Internet, qui y sont opposés.

Concert de critiques

« Il est incroyablement décevant de constater que le Parlement européen, après avoir fait l'objet de pressions féroces de la part d'opposants utilisant de faux arguments, n'a pas soutenu les droits » des créateurs, a déclaré le musicien Jean-Michel Jarre, président de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC).

L'eurodéputé français Marc Joulaud (PPE, centre droit) a dénoncé « une campagne de lobbying d'une violence sans précédent orchestrée par les GAFA ».

« On a manipulé les citoyens en jouant sur leurs peurs, on a assimilé les députés à des censeurs militaires, on les a insultés et menacés de mort », des « méthodes abjectes et profondément cyniques », a-t-il affirmé.

L'objectif principal de cette réforme, qui a été proposée par la Commission européenne en septembre 2016, est de moderniser le droit d'auteur à l'ère de la révolution numérique, la dernière législation sur le sujet remontant à 2001.

L'idée est d'obliger les plateformes, comme YouTube par exemple, à mieux rémunérer les créateurs de contenus. Le texte les rend aussi légalement responsables du contenu mis en ligne par les utilisateurs.

Déluge de feu dans le Sud syrien



DERAA — Les rebelles du Sud syrien, qui ont subi jeudi un déluge de feu du régime sans précédent dans cette région, ont annoncé leur retour à des négociations avec la Russie, qui s'est opposée à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une déclaration sur la situation humanitaire locale. Toute la nuit et pendant la journée de jeudi, des « centaines » de missiles et de barils d'explosifs ont été lancés par l'aviation syrienne et celle de son allié russe sur les zones rebelles du Sud, a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'homme. Acculés, les rebelles n'ont ainsi eu d'autre choix que de reprendre des négociations dont ils avaient annoncé l'échec mercredi.

MOHAMAD ABAZEED AGENCE FRANCE-PRESSE

III ÉTATS-UNIS

Trump lâche Pruitt

Ce climatosceptique à la tête de l'Environnement croulait sous les scandales

JÉRÔME CARTILLIER À WASHINGTON AGENCE FRANCE-PRESSE

Donald Trump a annoncé jeudi le départ de Scott Pruitt, ministre de l'Environnement climatonégationniste englué dans une impressionnante cascade de scandales liés à son train de vie et à son utilisation des fonds publics.

Pendant des mois, le président américain est resté sourd aux appels à se séparer de cet homme devenu encombrant, qui était aussi l'un de ses lieutenants les plus zélés.

Brique par brique, ce farouche partisan du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat s'est employé, à la demande expresse de Donald Trump, à détruire le bilan environnemental de Barack Obama, sabrant une à une les réglementations passant à sa portée.

Mais au fil de révélations quasi quotidiennes, la situation était devenue intenable et la Maison-Blanche avait ouvertement exprimé son exaspération ces derniers jours.

« J'ai accepté la démission de Scott Pruitt de son poste de dirigeant de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) », a indiqué M. Trump dans un tweet qui ne donne aucune indication sur les raisons de son départ et ne mentionne à aucun moment les affaires visant cet ancien procureur général de l'Oklahoma.

De multiples enquêtes ont été officiellement lancées depuis des mois par l'inspecteur général de l'Agence de protection de l'environnement (EPA),

par deux offices fédéraux indépendants, ainsi que par la Chambre des représentants.

Saluant le « travail exceptionnel » réalisé par M. Pruitt, 50 ans, le locataire de la Maison-Blanche précise simplement qu'Andrew Wheeler, numéro deux de l'EPA, assurera l'intérim.

Depuis sa prise de fonctions en février 2017, Scott Pruitt semble avoir profité de sa fonction pour améliorer son train de vie et celle de sa famille, violant plusieurs lois fédérales et punissant les subordonnés qui soulèveraient des objections ou ne lui montreraient pas la loyauté qu'il attendait d'eux.

Dépenses excessives

Tout a commencé par des dépenses de voyages excessives, en première classe ou dans des avions affrétés aux frais du contribuable, contrairement aux règles gouvernementales. Puis on a découvert le nombre pléthorique de gardes du corps accompagnant l'administrateur, 24 heures sur 24, même à l'étranger, pour un coût presque doublé par rapport à ses prédécesseurs.

M. Pruitt a aussi fait installer une cabine téléphonique sécurisée dans ses bureaux de Washington, pour 43 000 \$ — une somme jugée excessive.

Pour ses dépenses personnelles, l'homme était semble-t-il plus regardant. Il a ainsi obtenu, par des amis lobbyistes, de pouvoir louer un grand appartement à Washington 50 \$ la nuit, seulement quand il dormait dans la capitale — un prix défiant toute concurrence.

AMLO invite Trump à son investiture

Le président élu du Mexique, Andrés Manuel López Obrador — dit AMLO —, a annoncé jeudi qu'il comptait inviter Donald Trump à son investiture le 1^{er} décembre, alors que les relations sont tendues depuis la campagne électorale du président américain il y a deux ans. « Nous allons l'inviter, nous sommes des pays voisins, nous avons des relations économiques, commerciales, des liens d'amitié, de coopération. Nous avons 3180 km de frontière commune. Donc, le président Trump sera invité », a déclaré M. López Obrador lors d'un point de presse. AMLO a beau s'être engagé à remettre Trump « à sa place », les deux hommes ont manifesté lundi, au lendemain du scrutin, leur intention de développer une bonne relation.

Au-delà de ces affaires qui ont défrayé la chronique, ce sont ses prises de position politiques qui en avaient fait l'ennemi juré des organisations environnementales.

Lorsqu'il était « Attorney General » de l'Oklahoma, Scott Pruitt avait ferrailé devant les tribunaux contre le gouvernement Obama, main dans la main avec l'industrie pétrolière dont il était l'un des lobbyistes les plus efficaces.

III ROYAUME-UNI

Moscou appelé à s'expliquer après un nouvel empoisonnement

AGENCE FRANCE-PRESSE À SALISBURY

Londres a sommé jeudi la Russie de s'expliquer après l'empoisonnement d'un couple de Britanniques, exposés au Novichok, le même agent innervant que celui utilisé quatre mois plus tôt contre un ex-espion russe et sa fille, suscitant des inquiétudes dans la population locale.

« Il est maintenant temps que l'État russe explique exactement ce qui s'est passé », a déclaré le ministre de l'Intérieur, Sajid Javid, au Parlement à l'issue d'une réunion d'urgence. « Il est totalement inacceptable que nos citoyens soient des cibles délibérées ou accidentelles ou qu'on déverse du poison dans nos rues, nos parcs, nos villes. »

Le Royaume-Uni a alerté l'Organisation pour l'interdiction des armes

chimiques (OIA), selon un porte-parole de Downing Street.

Les deux Britanniques, un homme de 45 ans et une femme de 44 ans, ont été pris en charge dans un état critique samedi à Amesbury. Cette petite ville du sud-ouest de l'Angleterre est située à une douzaine de kilomètres de Salisbury, où Sergueï et Ioulia Skripal avaient été empoisonnés début mars au Novichok, un agent neurotoxique de conception soviétique.

Londres avait pointé du doigt la Russie, qui a nié toute implication, engendrant une grave crise diplomatique entre Moscou et les Occidentaux. Les Skripal étaient finalement sortis d'affaire après plusieurs semaines d'un lourd traitement médical.

Moscou s'est défendu jeudi en disant ne pas avoir « d'informations sur la substance utilisée », mais se disant « très préoccupé » par « l'utilisation répétée de telles substances en Europe ».

« Nous appelons les forces de l'ordre britanniques à ne pas céder aux sales

Deux Britanniques ont été exposés au Novichok, un poison de conception soviétique. L'homme de 45 ans et la femme de 44 ans ont été pris en charge samedi à Amesbury, dans un état critique.

jeux politiques commencés par certaines forces à Londres », a déclaré Maria Zakharova, porte-parole de la diplomatie russe. « Le gouvernement de Theresa May et ses représentants auront à s'excuser. »

Les nouvelles victimes du poison demeuraient « dans un état critique » jeudi, selon l'hôpital de Salisbury où elles sont soignées.

Le couple a été exposé au poison « après avoir manipulé un objet contaminé », a indiqué la police londonienne, dont la branche antiterroriste a pris les rênes de l'enquête, sans pouvoir dire à ce stade s'il provient du même lot que celui des Skripal.

Selon M. Javid, il serait « entré en contact avec l'agent neurotoxique dans un endroit différent » des sites décontaminés après le précédent empoisonnement. Une des hypothèses est que « l'un des deux a ramassé le contenant utilisé pour stocker l'agent neurotoxique utilisé contre les Skripal », a précisé une source gouvernementale.

III SLĀV

Devoir de débattre

L

a controverse entourant le tristement célèbre SLĀV offre au moins une certitude, noyée dans un lot de faux pas : le Québec éprouve un besoin criant de tenir une véritable conversation sur les différentes identités qui le composent. En choisissant de s'extraire du dialogue polarisé qui fait rage sur la place publique depuis plus d'une semaine, les créateurs et hôtes du spectacle SLĀV ont lamentablement échoué dans ce qui aurait dû être leur premier rôle, celui d'animateur des consciences.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Que leur faut-il, aux Robert Lepage, Betty Bonifassi et Festival international de jazz de Montréal (FIJM) de ce monde, pour participer à un débat qui sans leur voix essentielle tourne à vide? Hormis quelques communiqués laconiques et truffés de clichés, un écho ou deux sur les réseaux sociaux, on a eu droit à un silence radio désolant. Ce fut un raté de communication inexplicable.

Les détracteurs de SLĀV ont réclamé à juste titre des explications, outrés qu'on ait pu mettre en scène des femmes blanches personnifiant des esclaves noirs au labour dans des champs de coton. Une erreur qui a conduit le musicien afro-américain Moses Sumney à

annuler sa présence au FIJM. Son objection de conscience, relayée sur la planète musique sur un air de très mauvaise publicité, a eu raison, disons-le, de SLĀV. Le FIJM a battu en retraite, et cela est fort dommage. Seules trois représentations auront eu lieu plutôt que les seize initialement prévues.

La sous-représentativité de la communauté noire sur scène est au cœur du problème, bien plus que la possibilité pour un metteur en scène et une musicienne à la peau blanche de présenter une œuvre plongeant aux racines de l'esclavagisme, ce qu'ils pouvaient tout à fait se permettre.

Ni la maladresse ni l'oubli ne peuvent expliquer que la distribution n'ait compté que deux femmes noires, surtout lorsque l'on sait que certains — l'artiste Aly Ndiaye, alias Webster — avaient pointé ce non-sens. « Ça fait maintenant plusieurs années que les gens de la communauté noire dénoncent un grand manque de diversité dans l'espace médiatico-culturel québécois. Maintenant qu'une pièce à propos d'une expérience traumatique vécue par les Noirs en Amérique est mise sur pied, ce sont des Blancs qui doivent avoir la majorité des rôles? Voilà ainsi le problème exposé dans son entièreté », écrivait Webster il y a une semaine. Pour expliquer cette distribution, le couvert du « village global » fut avancé, hélas. C'est plus que de l'insensibilité, cela frôle l'insulte. Rien d'étonnant à ce que cela provoque la colère des absents.

Les institutions culturelles — le FIJM, Lepage et Ex Machina — ne peuvent laisser un spectacle parler pour lui-même, surtout lorsqu'il embrasse une matière aussi délicate que l'oppression dans l'histoire de certaines communautés, à commencer par les Noirs. Avec l'acte de création vient un devoir de débattre. La nature des échanges, tantôt explosifs et outranciers, ailleurs posés et nourrissants, a démontré un évident besoin de converser réellement sur ce sujet... d'actualité!

Faute d'un débat véritable, les fossés se creusent. On a vu ressurgir celui entre francophones et anglophones, ces derniers à l'évidence plus aptes à composer avec des réflexions identitaires qui englobent la diversité. On a vu les tenants d'un certain discours sur l'universalisme excuser de boiteux clichés au nom d'une poésie de l'humain. On a aussi vu les détracteurs de l'appropriation culturelle sombrer dans des excès inacceptables en criant au racisme et au suprémacisme blanc.

Si un jour les créateurs brisent le silence, ils pourraient nous renseigner sur une évidence : dans le Québec d'aujourd'hui, marqué comme toutes les nations du monde par des réflexions alliant identité et diversité, comment n'ont-ils pas vu poindre la controverse?

III MISSION AU MALI

L'heure juste

L

a mission canadienne au Mali, qui devrait être pleinement opérationnelle d'ici la mi-août, signale le retour du Canada au sein des opérations des Nations unies. Le choix du Mali résulte de pressions de plusieurs alliés, en particulier la France, et des Nations unies. La raison de leur intérêt était double : compter sur des militaires expérimentés et bien entraînés, mais aussi pouvant parler français dans ce petit pays francophone d'Afrique de l'Ouest.

MANON CORNELLIER



Comme nous l'écrivions dans nos pages jeudi, on ne comptera pourtant qu'une minorité de soldats québécois (10 %) parmi les 250 militaires qui seront déployés durant les six premiers mois de cette mission d'un an. Le ministère de la Défense donnait toutefois l'assurance que presque tous étaient bilingues. Notre journaliste Marie Vastel n'a pas réussi, malgré son insistance, à savoir combien de ces soldats étaient de langue maternelle française, ni toutes les raisons ayant mené à cette composition du contingent.

Lors d'une séance d'information donnée jeudi par de hauts fonctionnaires fédéraux, on a finalement obtenu quelques éclaircissements. Les forces armées

ont dû faire appel à des soldats de partout au pays parce que ceux de Valcartier, qui ont la formation nécessaire pour œuvrer dans les conditions maliennes, sont déjà déployés en Irak ou de retour de mission ou en formation. Ces précisions sont bienvenues, mais le manque de transparence dont on a fait preuve dans les jours précédents n'avait aucune raison d'être.

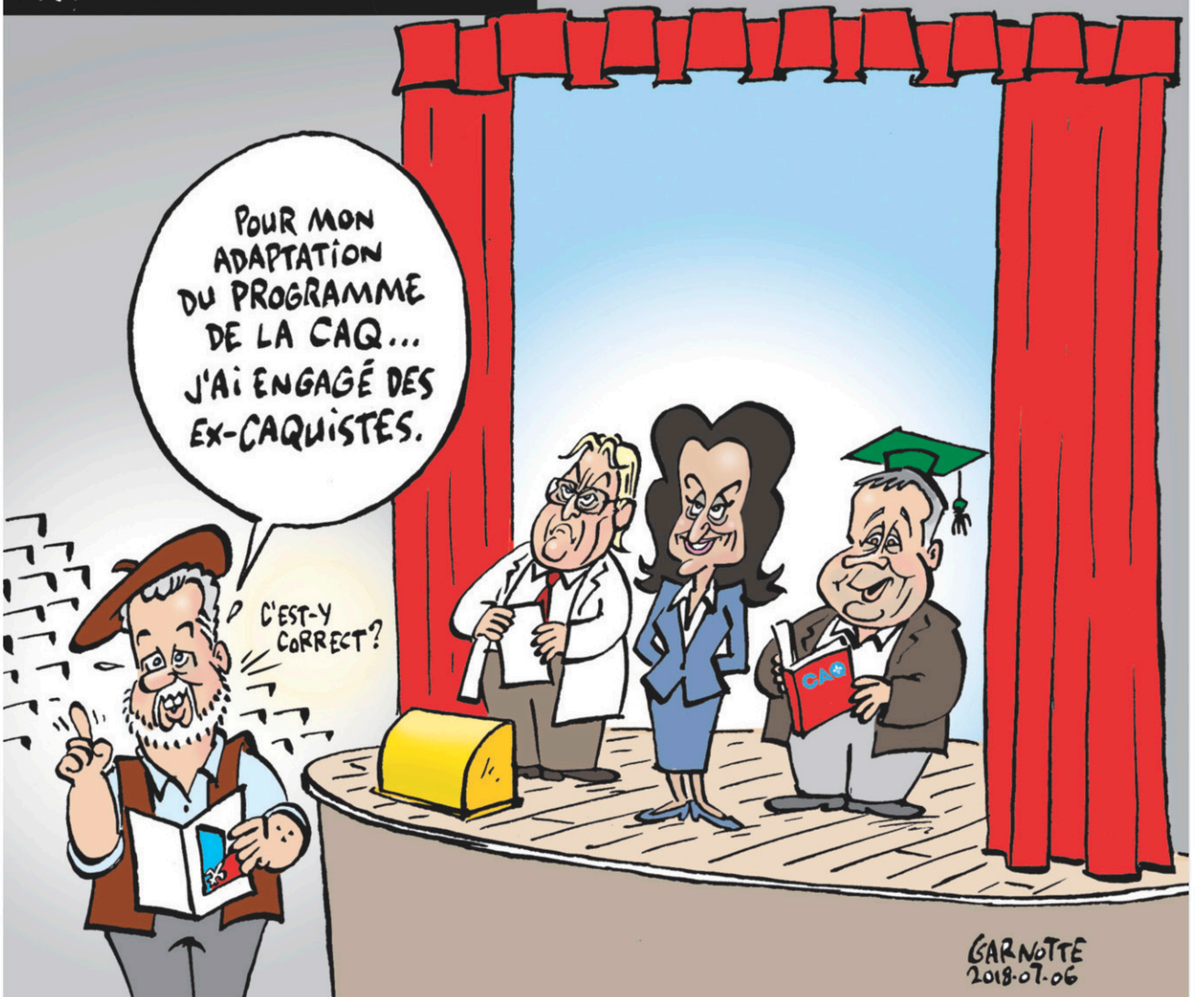
Pas plus que l'interdiction de dévoiler l'identité des fonctionnaires présents à la première séance d'information sur cette mission. Le gouvernement promet de faire le point à intervalles réguliers, ce qui est fort heureux, mais il devrait le faire à visage découvert.

La mission onusienne au Mali est l'une des plus importantes avec plus de 13 000 militaires et policiers provenant de 57 pays. Mais elle est aussi l'une des plus risquées. Plus de 160 Casques bleus y ont perdu la vie depuis cinq ans.

Les militaires canadiens ne participeront pas aux combats. Avec leurs deux hélicoptères Chinook, défendus par quatre hélicoptères Griffon, ils s'occuperont avant tout de l'évacuation médicale des soldats blessés. S'ils sont disponibles, les appareils pourront aussi servir au soutien logistique et au transport de troupes et de personnel.

Mais aucune mission militaire n'est exempte de risques, et malgré tous les efforts faits pour les limiter, il y aura fort probablement des blessés et des morts. Pour que les Canadiens acceptent cette éventualité, il faut leur donner l'heure juste, visière levée, afin qu'ils puissent comprendre la nature et l'importance de cette opération.

APPROPRIATION CULTURELLE?



LIBRE OPINION

Hommage à Gisèle Lamoureux

Michel Lessard
Historien, Lévis

Gisèle est partie. Gisèle Lamoureux, en amour total avec la Nature du pays québécois, s'est envolée le 23 juin, partie péter dans les roses dirait-elle en riant, cette fois dans les jardins et les forêts du Paradis.

Cette immense scientifique avait mon âge, 76 ans, et elle aurait bien aimé continuer à nous révéler notre patrimoine émuant de fleurs sauvages, celui qu'on trouve partout sur le territoire national. Gisèle appartenait à la chevalerie des temps modernes, celle qui se bat pour sauver la terre et nous convertir à ses indispensables merveilles nécessaires à notre survie harmonieuse. Il n'est pas faux de dire que cette femme véritable savante, grande photographe avec des milliers d'images à son actif, vulgarisatrice hors pair, était une enfant du frère Marie-Victorin, le botaniste émérite qui nous a laissé sa *Flore laurentienne* (1935), le classique en la matière, salué comme la meilleure publication sur le sujet en Occident dans l'entre-deux-guerres.

Tous les Québécois possèdent l'un ou l'autre des neuf guides de Fleurbec sur les plantes sauvages produits par un groupe de recherche et la maison d'édition qu'elle fonde en

1973. Dans l'élan de la Révolution tranquille, parmi la mise en valeur de nos richesses patrimoniales, nous découvrons alors la nature, notre nature sauvage et ses écosystèmes. Ses ouvrages pratiques fort accessibles permettent à tout le monde d'herboriser en se promenant dans les bois, sur le bord des rivières, dans les tourbières, dans les champs, en bord de mer et même dans les villes. Les curieux des fourgères et des mousses peuvent s'émerveiller et sustenter leur curiosité avec leur propre traité toujours offert en format de poche. Plusieurs titres connaîtront des tirages dépassant les 100 000 exemplaires : 3000 pages, 1500 photos, 500 espèces de plantes indigènes du Nord-Est américain! Vivant alors dans une érablière de Bellechasse, proche d'une tourbière, dès la sortie des premiers titres, je suis séduit.

De tous les combats

Espèces rares dépourvues de noms français, plantes fragiles, milieux vulnérables, francisation et baptême de nombreuses espèces, protection de l'ail des bois et des milieux humides, sensibilisation à l'usage domestique de l'eau douce, la botaniste sera de toutes les campagnes publiques et de tous les combats, certains aboutissant à

des lois de protection du végétal et à des règlements de l'Assemblée nationale. Native de Montréal, elle mènera sa carrière sur la Rive-Sud dans la région de Québec où elle deviendra membre du groupe de pression GIRAM.

Membre de l'Ordre national du Québec, de l'Ordre du Canada, on lui décernera le prix Georges-Émile-Lapalme pour sa contribution à la langue française, un Grand Prix du Québec et plusieurs autres récompenses scientifiques dans sa discipline. La dernière en lice, il y a quelques semaines à peine, en son absence, à un grand banquet à Montmagny, le prix Étienne-Chartier lui fut décerné comme patriote de l'année dans Chaudière-Appalaches par la Société nationale des Québécois. Une de ses amies l'a rencontrée le lendemain sur son lit d'hôpital pour lui remettre le trophée lié à la reconnaissance de son travail gigantesque et de son militantisme et en même temps qu'un immense bouquet d'iris versicolores, l'emblème floral du Québec dont elle avait fait la promotion de façon énergique, à la fin des années 1990.

Le jardin de Gisèle était de la grandeur et de la dimension du Québec. Cette femme mérite tous les honneurs de la patrie.

LETTRES

Honte au FIJM

J'étais de ceux qui ont franchi en 1978 une foule hostile entre un cordon de policiers pour assister à la représentation au TNM des Fées ont soif pendant que se plaçait la demande d'injonction visant à empêcher la représentation d'une œuvre artistique. Alors jeune avocate, je croyais en la justice comme rempart à la bigoterie et à l'intolérance sous toutes ses formes. Les tribunaux ont alors donné raison à cet espoir et permis les représentations.

40 ans plus tard, j'étais de nouveau prête à affronter ces contestataires et détenais mes précieux billets, mais malheureusement, le tribunal populaire a remplacé les tribunaux officiels et a suffi à éveiller la lâcheté et la couardise du FIJM et du TNM. Où se terraient donc ces contestataires depuis 2014 alors que Betty Bonifassi redonnait vie de sa magnifique voix à tous ces chants d'esclaves? Et où étaient ces voix de descendants d'esclaves pour porter ces chants?

Place au silence et à l'oubli.
Danielle Blier, avocate
Le 4 juillet 2018

SLĀV, ou la fin de l'altruisme

Le FIJM a cédé aux pressions en annulant le spectacle SLĀV de Robert Lepage parce que la chanteuse principale et le metteur en scène sont des Blancs. Pourtant, sur le site du Festival, on pouvait lire que ce spectacle avait pour but de « rendre hommage à la force de résilience, à la dignité et à la beauté des esclaves africains déportés en Amérique ». Devons-nous conclure que seuls les Noirs peuvent lutter contre le racisme envers les Noirs? Selon la même « logique », les hommes ne pourraient plus se déclarer féministes, et les hétérosexuels ne devraient plus apporter leur soutien aux gens des communautés LGBTQ+? Le terme à la mode est le suivant : « appropriation culturelle ». Cela veut dire qu'on ne devrait pas s'approprier les enjeux des autres communautés.

Un spectacle qui dénonce le racisme et qui glorifie la force des Noirs malgré l'esclavagisme correspond-il à une forme d'appropriation ou à l'expression d'une solidarité humaine? Nous devrions travailler ensemble, plutôt que séparément, pour combattre les injustices?

Le concept d'appropriation cul-

turelle est-il une conséquence de l'individualisme exacerbé et de l'égoïsme de notre époque?

J'ai l'impression qu'on me demande de ne plus faire preuve d'altruisme envers mon prochain...

David Doyon
Québec, le 4 juillet 2018

SLĀV: je suis indigné

Permettez-moi de vous dire mon indignation face à l'annulation du spectacle SLĀV. Ainsi, le FIJM s'excuse auprès de ceux et celles qui auraient été « blessés » par ce spectacle (qu'ils n'ont pas vu et que je ne pourrai pas voir non plus), mais ne s'excuse pas auprès de ceux et celles qui ont acheté des billets et ont fait confiance au TNM et au FIJM. La lâcheté de cette démarche est pitoyable. La supposée « appropriation culturelle » est la digne fille du « communautarisme » qui élève des barrières pour enfermer l'humanisme, l'ouverture sur le monde et la liberté d'expression. Comment être à la fois pour « l'inclusion », le « vivre-ensemble » et l'interdiction d'un spectacle? L'appropriation, c'est aussi le métissage, le mélange des cultures et le droit à la critique. Non, je ne vous salue pas.
François Caumartin
Le 4 juillet 2018

ANNULATION DU SPECTACLE *SLAV*

Transformer le Québécois en homme blanc

Marc André Bodet

Professeur agrégé en science politique
de l'Université Laval

La dernière semaine a vu naître et croître une controverse médiatique autour du spectacle *SLAV* de Béatrice Bonifassi et Robert Lepage. On a eu droit à un cours accéléré en *cultural studies* où les concepts d'appropriation culturelle, de racisme systémique et d'intersectionnalité ont intégré les chroniques, éditoriaux et gazouillis de la sphère médiatique.

Les sciences sociales ont été hésitantes à sortir ces concepts lourds de sens de la marge critique pour finalement les intégrer au corpus dominant, en enseignement et en recherche. L'apport des travaux critiques de cette tradition aux sciences sociales est indéniable. Ils ont enrichi de manière significative la boîte à outils des chercheurs et chercheuses intéressés à la sociologie des acteurs, aux mouvements sociaux, aux dynamiques électorales, et j'en passe. Mais le discours identitaire à la sauce critique a aussi des conséquences politiques substantielles. Deux sont ici nommées et illustrées par la controverse *SLAV*. Mais la liste est bien plus longue.

Premièrement, on assiste à une redéfinition des acteurs de la sphère publique. On attache à ceux-ci des qualificatifs plus ou moins pertinents selon le contexte. S'il est probablement utile, lorsque les œuvres s'y prêtent, de spécifier que telle dramaturge est afro-américaine ou encore acadienne pour comprendre sa démarche artistique, il est souvent réducteur et superflu de mettre dans une case identitaire la plupart des artistes, personnalités publiques ou experts universitaires.

On fait du Québécois francophone, perçu jusqu'ici comme en situation précaire en Amérique du Nord, un symbole de la domination des puissants. Le voilà à la table des accusés.



La couverture médiatique des projets récents de Betty Bonifassi nous laisse penser que la chanteuse n'est plus une artiste québécoise, bien qu'elle vive au Québec depuis des années.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le cas Bonifassi est d'ailleurs patent. La couverture médiatique de ses projets artistiques récents nous laisse penser que la chanteuse n'est plus une artiste québécoise, bien qu'elle y vive depuis des années. Elle n'est souvent même plus une artiste tout court. Elle est devenue une artiste d'origine française, avec des racines à travers l'Europe. Son identité aura fini par manger son appartenance à une société définie malgré le fait que son apport important à la chanson d'expression française et anglaise soit définitivement ancré au Québec. Que l'artiste ressent et vive au quotidien ses racines culturelles est tout à fait normal. Qu'on la définisse médiatiquement par celles-ci est une tout autre histoire.

Transformation du discours critique

Deuxièmement, et c'est ce qui est le plus intéressant pour un chercheur en sciences sociales, est la transformation assumée à travers le discours critique du Québécois en homme blanc (le masculin est ici un choix volontaire). On évacue alors complètement le projet de société politique construit autour d'un marqueur historique et géographique au profit d'une identité ethnoculturelle et surtout physiologique. On fait du Québécois francophone, perçu jusqu'ici comme en situation précaire en Amérique du Nord, un symbole de la domination des puissants. Le voilà à la table des accusés.

Le cas Lepage prend ici tout son sens. Dramaturge ayant connu durant son enfance les derniers relets du colonialisme britannique, l'artiste demeure, lui, un Québécois (lire : un Blanc francophone de tradition catholique issu de l'immigration française de vieille date), à défaut d'un exotisme qu'on pourrait lui accrocher au cou. Mais il est maintenant un homme blanc, doublement dominant dans une société où le croisement entre ethnicité et genre marque les relations de domination. Le fait que Lepage vienne d'un milieu populaire est ici complètement occulté puisque la dialectique marxiste de classe a été remplacée par une dialectique toujours marxiste, mais maintenant construite autour de l'identité individuelle.

Le discours identitaire critique devient le glaive qui décapite à la fois les inégalités de classes traditionnelles et l'appartenance civique à la nation québécoise. C'est la fin d'un projet culturel commun, partagé. C'est surtout la dernière offensive de l'idéal multiculturel. La pièce 887 de Robert Lepage se termine par une interprétation émouvante de *Speak White* de Michèle Lalonde. Cette ironie mérite qu'on la médite longuement.

Le tragique n'a pas de race

Luc Archambault

Lévis

Réplique au texte « Robert Lepage s'est trompé », publié le 4 juillet.

[...] Il n'y aurait pas eu de Renaissance italienne s'il n'y avait pas eu appropriation culturelle des héritages grecs. Il n'y aurait pas eu de *Demoiselles d'Avignon* si Picasso n'avait pas emprunté à l'esthétique des primitifs africains. En a découlé un engouement pour l'art africain qui ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui partout dans le monde sans l'apport de Picasso, qui nous a permis de l'apprivoiser et de le connaître en le déconstruisant.

En s'appropriant la musique et les chants d'esclaves de différentes cultures dans le monde, Betty Bonifassi, une artiste, une interprète et une créatrice exceptionnelle, partage l'indignable souffrance des esclaves en sortant de l'oubli leurs sombres et envoûtants chants et mélodies tragiques, non sans y avoir consacré des années de patientes recherches ethnologiques que personne n'avait cru bon faire avant elle.

En soi, cet apport considérable de recherche musicographique est digne de mention et doit être salué pour ce qu'il est, à savoir une contribution inestimable au développement de la connaissance et de l'histoire de l'humanité souffrante.

Une personne, on ne sait trop pourquoi, s'empare d'un sujet et le développe pour en faire une œuvre d'art digne de mention, peu importe sa race, son identité ethnique, ses croyances ou sa religion. C'est bel et bien le cas de cette entreprise titanesque de Betty Bonifassi.

Faire de la souffrance des esclaves une affaire de Noirs aux prises avec des Blancs esclavagistes est proprement aussi réducteur que banal. L'esclavagisme existait en Afrique bien avant que les Blancs s'en emparent et, comme de raison, les esclavagistes étaient alors noirs ou arabes comme leurs esclaves. L'esclavagisme est la honte de l'humanité tout entière, non pas seulement celle des Blancs.

En s'attaquant à Robert Lepage, l'une des figures emblématiques de l'art progressiste du Québec, d'aucuns pensent démontrer que, si lui est raciste, c'est dire que tous les Québécois, incultes et moins développés que lui comme de raison, le sont, complètement et assurément.

Robert Lepage, un raciste?

Or, Robert Lepage est tout sauf raciste. C'est un maître de l'appropriation artistique. Il en a fait sa marque de commerce. À commencer par *La trilogie des dragons*, un chef-d'œuvre d'appropriation culturelle, où Lepage s'est emparé de l'histoire de la communauté chinoise de Québec pour la célébrer, la magnifier, et pour sortir de l'oubli la destruction de leur quartier. L'avez-vous dénoncé en 1985? Non pas! Pour la bonne et simple raison que les Québécois d'origine chinoise de Québec n'ont pas manifesté leur indignation, avec raison.

Robert Lepage dénonçait la destruction et le saccage du quartier chinois de la basse-ville pour y construire des échangeurs, comme on a détruit en haute-ville à la même époque le quartier où était située la maison ancestrale qu'habitait ma grand-tante Aline dans la rue Saint-Cyrille, près du parlement où elle faisait le ménage, pour y construire l'Édifice G et un semblant d'autoroute que l'on a détruit 30 ans plus tard pour en faire le boulevard René-Lévesque. [...]

Si des Blancs ont été esclavagistes, d'autres Blancs ont combattu l'esclavage, sont morts pour son abolition. Est-ce de l'appropriation culturelle que d'avoir combattu l'esclavagisme et d'avoir pris fait et cause notamment pour les esclaves noirs? Si oui, c'est donc que l'appropriation culturelle n'est pas en soi une tare. Il faut savoir faire les distinctions qui s'imposent.

Du reste, rien n'empêche les Noirs du Québec de monter un spectacle mettant en scène la musique et les chants des esclaves noirs. Ils n'ont qu'à faire ce qu'ont fait Betty Bonifassi et Robert Lepage... Partir de rien, ou presque, et créer des œuvres d'art... Quel est le problème? [...]

Une victoire pour la communauté noire?

Johanne Mongeon

Enseignante retraitée en littérature
Saint-Alphonse-Rodriguez

SLAV retiré de la programmation du Festival international de jazz, est-ce une victoire pour la communauté noire? Non. La minorité extrémiste qui a manifesté devant le TNM, harcelant souvent violemment des spectateurs venus assister au spectacle de Robert Lepage, aura, elle, marqué un point. Elle aura réussi à semer une controverse qui n'aura aucune retombée positive en ce qui a trait au débat de l'inclusion. On a mis le feu, *SLAV* a été consommé, rasé. Les créateurs et les artistes de ce spectacle se sont fait « brûler », sur la place publique. Pris en otage, malmenés, traités de racistes, ils n'ont eu aucun autre recours. Est-ce cela, de la censure? Malheureusement, oui.

SLAV : une production « d'appropriation culturelle »? Non. Mettre en scène un spectacle relève d'abord d'une « interprétation culturelle ». Ce qui est le propre de l'art, c'est de proposer une vision. Qu'on montre l'esclavage des Noirs sans l'avoir vécu ne constitue pas une usurpation. Rien n'est volé aux Noirs. Il peut s'agir dans le meilleur esprit d'un rappel à la mémoire collective de ce qui fut et n'aurait pas dû être.

Nous, Québécois francophones, avons vécu une domination des Anglais (et du haut clergé associé aux Anglais) à partir de la conquête et avons subi torts et préjudices qui nous ont marqués profondément. Le livre de Vallières, *Nègres blancs d'Amérique*, est particulièrement éloquent au sujet de cette répression et de ses dommages irréversibles sur le peuple canadien-français. En quoi et pourquoi devrions-

nous nous insurger contre ceux qui « s'approprieraient culturellement » cette domination de notre peuple pour mettre en scène un spectacle qui exposerait les injustices et les souffrances vécues par les Canadiens français? Au contraire, nous reconnaitrions en cette initiative une empathie pour nos asservissements à travers le théâtre, la musique, l'humour et y verrions une occasion d'enrichir notre culture. [...]

Oui, Lepage aurait dû engager plus de Noirs dans son spectacle. Est-ce une raison pour dénigrer l'ensemble de sa démarche et l'accuser de racisme? Non. L'inclusion sociale et culturelle dans une production artistique traitant de sujets comme l'esclavage peut se faire avec des maladroites et causer des dissensions, car on marche sur des œufs. Le spectacle de Lepage n'a pas échappé à cet état de fait. Cependant, le procès auquel les créateurs et les interprètes ont eu droit sur la place publique a été, pour le moins, outrancier.

Pas d'exclusivité

L'injustice et la misère n'appartiennent à personne en exclusivité. L'esclavage n'appartient pas aux Noirs qui l'ont subi et subissent encore le racisme. Un Blanc, parce qu'il est blanc, n'est pas a priori un raciste. Oui, ce sont des Blancs qui ont écrasés des Noirs. Cependant, ce n'est pas parce que des Blancs représentent selon une mise en scène artistique des Noirs soumis et dépossédés qu'ils s'accaparent leur misère, la font leur et du même coup deviennent des racistes. Qu'on les taxe d'exploiteurs du fait qu'ils retirent des revenus sur le dos de ceux (des Noirs) qui auraient dû jouer dans le spectacle est excessif. Encore là, pour le moins.

« Appropriation » sous-entend dépossession, vol, usurpation. Dans *SLAV*, l'interprétation de chants d'esclaves noirs par une Blanche ne constitue pas une « appropriation » de l'esclavage et de la souffrance noire par une Blanche. Il s'agit d'une « représentation » de la misère d'un peuple. « L'appropriation » ne prend forme que dans l'œil de celui ou de celle qui cherche et trouve un lieu où le « mauvais Blanc raciste » persiste et signe en « s'appropriant » (en faisant sien?) la misère de l'autre et, qui plus est, se « remplit les poches » avec cette misère!

Appropriation ou victimisation?

Cette tendance à vouloir trouver des marques de racisme et d'« appropriation culturelle » dans des productions dès qu'il est question de « races », en l'occurrence ici des Noirs, pourrait s'apparenter davantage à une forme de refus de s'extraire d'un état victimaire.

Cet acharnement à trouver et dénoncer « le mauvais Blanc raciste » ne permettrait-il pas de se maintenir victime au lieu de passer à autre chose et de s'affranchir véritablement? Comment? En cessant ces mises au pilori, en interrogeant, en remettant en question, en ouvrant le dialogue. Ce procès intenté à *SLAV* a allumé les hostilités et s'est terminé carrément en lynchage. Et que dire de ce chanteur noir qui a refusé de se produire à cause de *SLAV*? Cette situation aberrante est inadmissible en 2018, ici au Québec, dans une société qui est l'une des plus démocratiques de la planète. Cette guerre menée contre *SLAV*, une production sûrement maladroite à certains égards, met en évidence un acharnement à trouver des coupables, des abuseurs, disons-le, des racistes.

Les créateurs et les interprètes de *SLAV*, qui ne l'ont pas eu facile et qui ont subi une véritable chasse aux sorcières, auront droit à des excuses, sinon à des explications-discussions raisonnables. Les organisateurs du Festival de jazz devront y voir. On se souviendra de ce spectacle comme d'une production bouc émissaire. Et ce ne sont pas des Noirs qui auront été abusés et malmenés.

Qu'on montre l'esclavage des Noirs sans l'avoir vécu ne constitue pas une usurpation. Rien n'est volé aux Noirs. Il peut s'agir d'un rappel à la mémoire collective de ce qui fut et n'aurait pas dû être.



Jeux d'eau, jeux d'enfants à la place des Festivals de Montréal

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

Le facteur humidex, une surenchère canadienne ?

Les équations employées aux États-Unis ou en France sont différentes

HÉLÈNE BUZZETTI

CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Mercredi soir, 18 h, Windsor. Le thermomètre affichait 31 °C et l'indice humidex atteignait 44. La canicule n'épargnait donc pas le sud de l'Ontario. Tout naturellement, à Detroit, ville américaine séparée de sa voisine canadienne par un petit kilomètre d'eau que l'on franchit par un tunnel ou l'Ambassador Bridge, il faisait aussi chaud : 32 °C. Pourtant, le ressenti, lui, était évalué par les États-Unis à seulement 34. Une différence de dix points sur l'échelle de la perception. Les Canadiens souffriraient-ils de surenchère météorologique ?

Le facteur humidex est une invention canadienne ayant vu le jour en 1965 (ou en 1979, selon la source consultée) et qui prend en compte le taux d'humidité dans l'air. Le principe est que le corps humain régule sa température en transpirant. Il se débarrasse de l'énergie excédentaire en faisant évaporer de la sueur.

Quand l'air est saturé d'eau, l'évaporation et donc le refroidissement deviennent plus difficiles. C'est ce niveau d'inconfort que mesure l'humidex. Entre 40 et 45, il y a une sensation de malaise généralisée, entre 46 et 54, les activités physiques sont jugées dangereuses, et à plus de 54, il existe un risque sérieux de coup de chaleur.

« L'humidex n'est pas trompeur. C'est une tentative raisonnable de dire aux gens comment ils pourraient se sentir s'ils sont dehors en train de jouer au tennis. Mais d'un point de vue scientifique, ce n'est pas un chiffre que j'utiliserais », lance Peter Taylor, professeur de sciences atmosphériques à l'Université York.

En effet, on dit de l'indice humidex qu'il est un nombre « sans dimension », c'est-à-dire qu'il n'a pas d'unité. Il est factuellement incorrect de dire qu'« avec le facteur humidex, il fait 44 degrés ». L'humidex est une valeur repère, pas une température.

L'indice humidex a remplacé le taux d'humidité relative qu'on utilisait autrefois dans les bulletins météo parce qu'il est jugé plus représentatif. « L'humidité

relative indique combien de vapeur d'eau il y a dans l'air par rapport à la quantité de vapeur d'eau que l'air, dans les conditions données, peut contenir avant que ne se forment du brouillard ou des nuages. C'est un pourcentage », explique M. Taylor.

Or, ce taux ne signifie pas la même chose selon les saisons. Dans un air froid, il suffit de très peu d'humidité pour atteindre un taux de 70-80 %. À l'inverse, comme l'air chaud peut contenir beaucoup plus de vapeur d'eau avant d'atteindre son point de saturation, un taux de 40-50 % peut être très inconfortable.

L'humidex se calcule à partir du point de rosée, une valeur indiquant à quelle température la plus basse une masse d'air peut être soumise sans qu'il se produise de condensation. Cela injecte dans l'équation la dose de relativité recherchée.

L'humidité relative indique combien de vapeur d'eau il y a dans l'air par rapport à la quantité de vapeur d'eau que l'air, dans les conditions données, peut contenir avant que ne se forment du brouillard ou des nuages. C'est un pourcentage.

PETER TAYLOR



Aux États-Unis, il existe différents calculs du « ressenti », prenant en compte différentes données. Les plus fréquents sont le RealFeel, la formule brevetée du réseau AccuWeather, et le Heat Index, utilisé par le National Weather Service, le pendant américain d'Environnement Canada. Les deux ont débouché sur une valeur de 34 à Detroit mercredi soir. Il existe d'autres indices, appelés Humisery (contraction des termes anglais pour « humidité » et « misère »), le Summer Simmer Index (SSI) ou encore le Humiture. Selon tous les spécialistes auxquels

Le Devoir a parlé, l'indice humidex n'est utilisé qu'au Canada. « Les équations employées aux États-Unis ou en France sont différentes », confirme Gerald Cheng, météorologue à Environnement Canada. Mais qu'en est-il des pays tropicaux ? Calculent-ils aussi l'inconfort ressenti ? « Je ne sais pas pour les autres pays, mais moi, personnellement, je viens de Hong Kong, et je sais qu'on n'y utilise pas d'humidex du tout parce que le climat y est humide tout le temps. »

Le climatologue en chef à Environnement Canada, David Phillips, estime que l'indice humidex est similaire au facteur vent. « Nous allons toujours pour la valeur qui semble la pire ! » Il ne le dénigre pas pour autant, car il incite les gens à ne pas se surmener pendant une canicule et à surveiller les personnes vulnérables de leur entourage. « Si on y arrive avec un 39 plutôt qu'un 32, je suis pour ! » lance-t-il.

En tant que scientifique, il se dit un peu partagé. « D'un côté, je reconnais que nous devrions être purs, scientifiques, et ne pas effrayer les gens. Mais de l'autre, si cela les amène à pécher par excès de prudence, je suis en faveur. »

La météo, c'est relatif

La relativité de la température s'illustre aussi dans les avertissements de chaleur accablante ou de froid extrême émis par Environnement Canada. Le seuil d'alerte varie selon la région du Canada où l'on se trouve.

Par exemple, en Alberta, une alerte sera donnée si la température atteint 29 °C deux jours d'affilée sans redescendre sous la barre de 14 la nuit. En Ontario, c'est plutôt 31 °C le jour et 20 °C la nuit, ou un humidex de 40 pendant deux jours. Au Québec, il faut qu'il fasse 30 °C et que l'humidex atteigne 40, et ce, pendant une heure.

M. Cheng explique cette disparité par le fait que ces seuils sont élaborés en collaboration avec les provinces, les municipalités et les autorités de santé publique locale, qui ont chacune leurs critères. « Ça dépend aussi des conditions auxquelles le public s'habitue. Par exemple, ça arrive tout le temps dans le sud-ouest de l'Ontario. C'est pour cela que les minimums [requis] sont plus élevés. »

III CANICULE

Le bilan grimpe à 38 décès au Québec

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT
LE DEVOIR

La canicule pourrait avoir causé la mort de 38 personnes depuis le début de la vague de chaleur extrême qui balaye le Québec.

Le bilan de 33 décès en matinée jeudi s'est alourdi à 38 en fin de journée.

Montréal fait état de 18 décès, l'Estrie, 7, la Mauricie-Centre-du-Québec, 6 et la Montérégie, 6. À cela s'ajoute un mort à Laval.

Les décès sont tous survenus dans la communauté et non pas dans des CHSLD ou des hôpitaux. Les hommes atteints de maladies chroniques ou d'une maladie mentale, vivant seuls dans des milieux défavorisés ou des îlots de chaleur sont les plus touchés, selon le Dr Arruda, à la lumière des informations disponibles jusqu'à maintenant. Les Montréalais qui sont décédés étaient des hommes de 53 à 85 ans.

À Montréal, une opération de porte-à-porte qui se poursuivait jeudi avait déjà permis de rejoindre 34 000 ménages parmi les plus à risque.

La pression se maintient sur les services ambulanciers et Info-Santé.

Montréal fait de plus face à un épisode de smog.

Morts évitables ?

Ces morts pouvaient-elles être évitées ? « Nous faisons le mieux que nous pouvons, a assuré la ministre responsable de la Santé publique, Lucie Charlebois. C'est une situation exceptionnelle. Nous voudrions ne compter aucun mort. Plus de gens meurent, je ne peux le nier, mais nous travaillons pour en avoir le moins possible », a rappelé la ministre lors d'un point de presse à Montréal.

Cette dernière a déploré la « petite politique » faite par ses opposants qui promettent de climatiser tous les établissements de santé du Québec. « Ce n'est pas vrai que tu peux rénover tous les établissements dans la même journée, a-t-elle déploré, ça me heurte beaucoup. »

Concernant un cas rapporté dans les médias d'une personne en fin de vie hospitalisée dans une chambre surchauffée à l'hôpital du Sacré-Cœur, la ministre a assuré qu'elle n'y était pas insensible, mais qu'elle ne pouvait pas faire « de miracle ».

Réduire les îlots de chaleur

Les autorités de santé ont rappelé que si la chaleur peut être inconfortable dans les établissements de santé, les mesures de prévention mises en place ont permis d'éviter le pire jusqu'à maintenant.

La Dre Drouin insiste : « verdier et réduire les îlots de chaleur » aurait un impact « plus significatif ». « Collective, là où on voit un excès de mortalité, c'est dans nos quartiers défavorisés, où il peut faire dix degrés de plus », a-t-elle illustré.

La directrice de la santé publique de l'Estrie, la Dre Mélissa Généreux, a indiqué que les 121 municipalités du territoire ont été incitées à mettre en place des mesures supplémentaires pour rejoindre les personnes à risque, comme par exemple du porte-à-porte dans les HLM et les immeubles multilogements.

Même si le mercure doit rejoindre les normales à partir de vendredi, la directrice de la santé publique de la Mauricie, la Dre Marie-Josée Godi, a rappelé que les effets de la canicule pouvaient continuer à avoir des conséquences pendant quelques jours encore.

10

C'est l'écart du ressenti de température entre le Canada et les États-Unis.

30

C'est la température en degrés Celsius à partir de laquelle une alerte sera donnée au Québec, si elle est accompagnée d'un humidex de 40, pendant une heure.

LEDEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com